

SOMMAIRE

ORNITHOLOGIE

Réapparition du Râle des genêts (*Crex crex*) dans la Bassée Seine-et-Marnaise, par J. Ph. SIBLET, p. 147

BOTANIQUE

Digitalis lanata Ehrh. : peut être une indésirable ? par Y. DOUX, p. 150

ARCHEOLOGIE

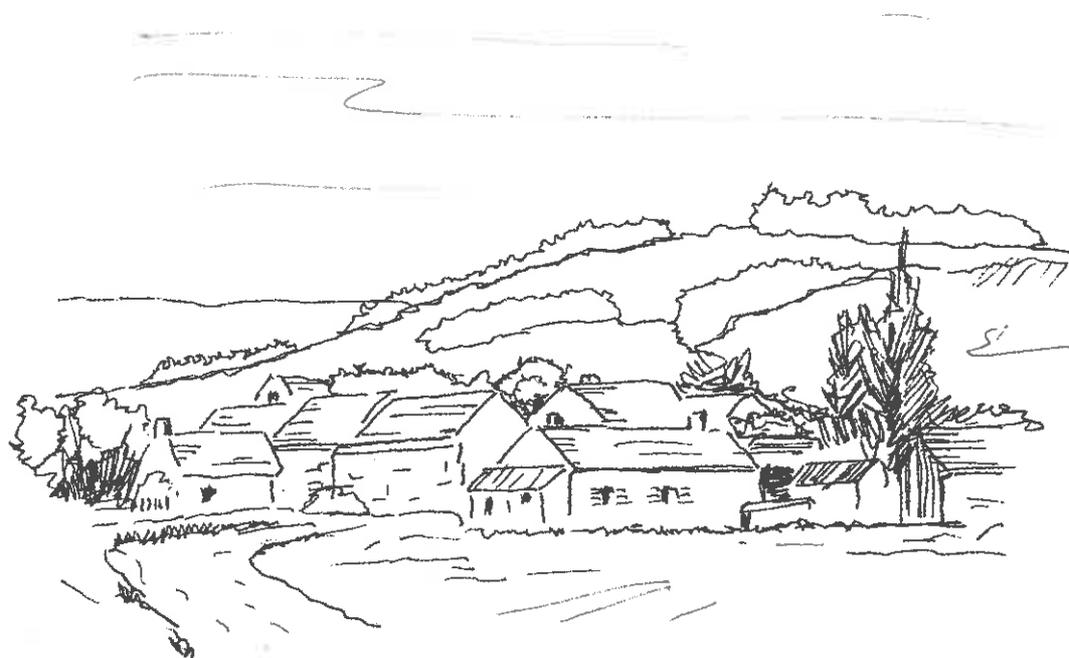
Les agglomérations secondaires des Meldes et des Sénons septentrionaux, par J. PHILIPPE, p. 151

METEOROLOGIE

Le temps à Fontainebleau : juillet – décembre 2003, par G. FLEUTER, p. 185

DIVERS

Notes de lecture : Contenir l'expansion des forêts à l'abandon de J.P. Léonard, par J. Ph. SIBLET, p. 146



NOTES DE LECTURE

Contenir l'expansion des forêts à l'abandon, par J. P. LEONARD : intervention réalisée devant l'Assemblée générale ordinaire des eaux et forêts de mars 2002 et publiée dans les Cahiers du Conseil général du Génie Rural, des Eaux et des Forêts n° 62, mai 2002, pp. 161-163.

Le titre de cet article n'est pas trompeur. L'objet de son auteur est de lancer une violente charge contre la tendance actuelle, largement appuyée par la communauté scientifique comme il le reconnaît lui-même, de mettre en place un réseau étoffé de forêts naturelles sur le territoire national. Et pour étayer son propos, J. P. Léonard avance un argumentaire qui laisse pantois :

Il commence par affirmer que les friches forestières couvrent des superficies excessives en France, en avançant des chiffres dont les sources ne sont pas indiquées. Vient ensuite, une énumération d'inconvénients liés au développement des forêts anciennes : selon lui, cette augmentation serait tout à la fois source de pertes de richesse et d'emplois, cause de la fermeture des paysages, à l'origine de dangers¹, de risques naturels (feu) et de dégâts aux lignes électriques. Et l'auteur de conclure en trois points :

- la friche occupe déjà une part considérable de la superficie boisée française²
- les contraintes écologiques fragilisent la filière bois en augmentant le manque d'homogénéité de ses produits
- la forêt naturelle est dangereuse pour l'homme³

Précisons que l'auteur occupe les fonctions de Directeur des Comptoirs du pin d'Aquitaine à Bordeaux, ce qui peut, en partie, expliquer ses positions très tranchées sur le sujet. Mais au-delà du premier effet de surprise à la lecture de cette intervention, un malaise s'installe rapidement. Cette opinion est-elle totalement marginale, reflétant en cela les derniers soubresauts d'une idéologie en voie d'extinction. Où s'agit-il de l'émergence d'un néo-productivisme visant à contrecarrer les avancées conceptuelles liées aux concepts de biodiversité, de développement soutenable, d'éco-conditionnalité ou d'éco-certification... ?

La réponse n'est pas évidente, même si l'optimisme voudrait que cette position soit minoritaire chez les forestiers, au moins sur le domaine public. Pourtant les arguments ne manquent pas pour contrecarrer la diatribe (volontairement ?) provocatrice de M. Léonard. Il suffit, pour cela, de lire le livre blanc sur la protection des forêts naturelles en France, publié en 2003 sous l'égide du WWF⁴ et récemment analysé dans nos colonnes⁵. On y apprend, dès la préface, que selon des chiffres communiqués par la Direction de l'Espace Rural et de la Forêt du Ministère de l'Agriculture en 2000, les forêts naturelles intactes de tout impact humain représentent moins de 300 km², soit 0,2% de la forêt françaises. 0,2% !!! Voilà bien là, le déferlement de la friche, porteuse de chaos et de désolation.

L'inquiétude grandit encore lorsque dans les rangs même des naturalistes, certains prônent l'interventionnisme dans les réserves intégrales, s'associant, certes involontairement, aux idées de J. P. Léonard lorsqu'il déclame : « *Disons , pour résumer, que la forêt doit être gérée, quelle que soit la fonction qui lui est assignée* ».

Jean-Philippe SIBLET

¹ « ... des régions de parcours difficile peuvent vite devenir des zones de non-droit »

² « Il est singulier d'appliquer à notre pays des mesures, comme la conservation sur pied d'arbres morts, ou l'obligation d'une diversité accrue, quand tant de surfaces portent des arbres morts en très grand nombre, et si peu sont organisées pour la production méthodique de bois d'œuvre »

³ « La forêt qui n'est pas encadrée pour préserver ses productions marchandes doit être solidement encadrée en tant que lieu d'accueil du public et en fonction des risques particuliers qu'elle génère. Les arbres très âgés sont dangereux . »

⁴ qui vient d'atteindre 100.000 membres en France cette année.

⁵ Bull. ANVL 79 / 2 p. 50

ORNITHOLOGIE

RÉAPPARITION DU RÂLE DES GENÊTS (*Crex crex*) DANS LA BASSÉE SEINE-ET-MARNAISE

Par Jean-Philippe SIBLET¹

Le 15 juin 2003, mes pas m'amenaient, une nouvelle fois, près des plans d'eau issus de l'exploitation des matériaux alluvionnaires situés sur le territoire de la commune de Bazoches-les-Bray au cœur de la Bassée. Alors que je longeais une friche qui borde la berge, un cri caractéristique attira mon attention. Il s'agissait de l'appel râpeux d'un mâle de Râle des genêts (*Crex crex*). Ce n'est qu'après avoir entendu ce cri à plusieurs reprises et de façon très distincte que j'acquis la certitude de la présence d'un Râle des genêts. En effet, un chant spontané de cette espèce au cœur de la journée (il était environ 15h00) dans un lieu aussi inattendu ne pouvait que susciter l'étonnement.

Afin de vérifier l'éventuelle présence du Râle, je retournais sur le site le 28 juin. Cette fois, le chanteur ne se manifesta pas spontanément. Pour m'assurer de son départ, je diffusais le cri d'un râle enregistré sur une bande magnétique. Quasi immédiatement, j'obtenais une réponse d'un individu relativement proche. Je distinguais l'herbe bouger au passage de l'oiseau qui se coulait comme un reptile dans la végétation. A ma grande surprise, le Râle grimpa sur un tas de bois et se mit à chanter quelques courts instants avant de disparaître à nouveau dans la végétation. L'oiseau ne sera plus revu par la suite.

Le Râle occupait une friche mésophile de recolonisation d'un terrain remblayé après extraction du sable (figures 1 et 2) caractérisée par un couvert végétal constitué de graminées, de sénéçons, de liserons, d'oseilles, d'ombellifères....

Cette observation constitue la première donnée récente de la présence du Râle des genêts dans la Bassée seine-et-marnaise. En effet, si une petite population nicheuse de l'espèce a été redécouverte il y a une dizaine d'années dans l'Aube aux alentours de Pont-sur-Seine, celle-ci n'avait pas été vue dans la partie seine-et-marnaise de la Bassée depuis de nombreuses années alors qu'elle y était commune à la fin du XIX^{ème} siècle (Siblet, 1988). La diminution drastique des superficies de prairies inondables, biotope préférentiel du « roi des cailles » est certainement la cause de cette disparition (Broyer, 1987).

Deux explications peuvent être avancées concernant la présence de cet oiseau :

- il peut s'agir d'un individu erratique en provenance de la population auboise, dont la reproduction aurait échoué. Il est connu que dans ces circonstances, les râles peuvent se replier dans des secteurs inhabituels tels que friches ou cultures céréalières (Broyer, op. cit. ; Cadbury, 1980) ;
- ce peut être un individu « pionnier » tardif ayant trouvé dans cette friche un habitat de substitution aux prairies de fauche inondables (Norris, 1947). En effet, si le pic d'installation des nicheurs se situe aux environs le mi-mai, un second pic est généralement constaté dans la première décade de juin.

¹ 3, allée des mimosas, 77250 Ecuelles



Figure 1 : Site occupé par le Râle des genêts (Bazoches-les-Bray – 28 juin 2003)



Figure 2 : Détail de la végétation (clichés Jean-Philippe SIBLET)

En tout état de cause, la présence continue de ce chanteur pendant au moins deux semaines sur le même site, ne signifie pas qu'il puisse s'agir d'un oiseau reproducteur. Il est en effet fréquent que des oiseaux isolés se cantonnent sans trouver de partenaires (Broyer, op. cit.). Les oiseaux étant généralement très fidèles à leurs sites de reproduction, la présence d'un oiseau en 2004 au même endroit pourrait être un indice favorable.

Il faut noter que cette friche a été plantée d'arbres dans le cadre de la remise en état de la carrière, illustrant de façon caricaturale l'incohérence des réglementations en la matière. En effet, les défrichements de terrains imposent systématiquement des reboisements compensatoires qui limitent d'autant les possibilités de reconstitution de milieux ouverts favorables à une faune et flore originale. Si le Râle des genêts peut ponctuellement s'adapter à des structures bocagères au sein desquelles, haies et arbres isolés sont présents, il est peut probable qu'il résiste au développement d'une végétation ligneuse destinée à devenir un boisement dense. Après avoir été chassé de nos vallées par la disparition des herbages, voilà maintenant qu'il se trouve évincé par les arbres des milieux de substitution qu'il essaye vainement de coloniser ! En 1987, Joël BROYER, spécialiste français de l'espèce écrivait à l'issue d'un article sur l'habitat du Râle des genêts en France les mots suivants : « *l'avenir paraît donc sombre pour le Râle de genêts* ». Quinze ans plus tard, les faits ne peuvent que malheureusement confirmer ce pronostic !

Bibliographie

- BROYER J. (1987).- L'habitat du Râle de Genêts *Crex crex* en France. *Alauda* 55 : 161-186
- CADBURY C. J. (1980).- The status and habitat of the Corncrake in Britain (1978-1979). *Bird study* 27 : 203-218.
- PARISOT Chr. (2002).- Estimation des populations de Râle des genêts, *Crex crex*, en Bassée Auboise. Actions de sauvegarde mises en œuvre. *Bull. Ass. Nat. Vallée Loing* 78 : 170-176.
- NORRIS C. A. (1947).- Report on the distribution and status of the Corncrake (*Crex crex*). *Brit. Birds* 40 : 226-244.
- SIBLET J. Ph. (1988). *Les oiseaux du massif de Fontainebleau et des environs*. Lechevallier-Chabaud : Paris.



BOTANIQUE

DIGITALIS LANATA Ehrh. : PEUT ÊTRE UNE INDESIRABLE ?

Par Yves DOUX¹

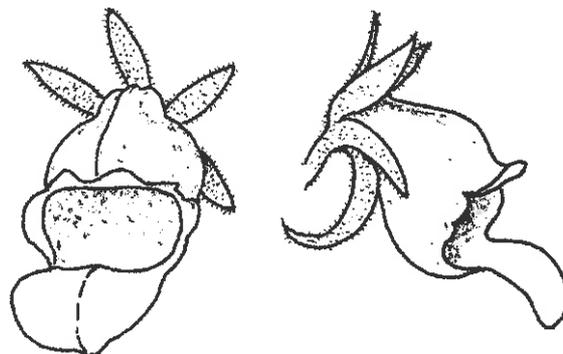
Il y a environ cinq ans, en revenant de Montargis par l'autoroute, juste avant l'aire de repos de Nemours dans le sens Lyon-Paris, je remarquais quelques pieds d'une plante qui m'était inconnue. Quoique interdite, je fis une brève halte prudemment signalée par mes feux de détresse afin d'en prélever un pied. Après avoir consulté les flores en ma possession, je ne pus donner un nom à cette fleur de la famille des Scrophulariacées. Ne connaissant pas l'ANVL à cette époque et n'ayant guère le temps de faire d'autres recherches, je me dis qu'un botaniste plus averti que moi trouverait la plante ainsi que son nom. Les années ont passé la station s'est agrandie passant de 10 à plus de 100 pieds. La retraite me donnant le temps, je contactais Monsieur Bruneau de Miré qui, après quelques recherches identifia la plante, comme étant *Digitalis lanata* Ehrh., dont l'aire de répartition est le sud-est de l'Europe. Que vient-elle faire ici ? Comment est-elle arrivée là ? Le fauchage, la pollution automobile, cet environnement hostile n'ont pas nuit, (nous ne dirons pas à la prolifération car ce n'est pas le cas) à l'installation de cette dernière. Le fait que l'emplacement ne peut être visité que par les employés de maintenance, la cueillette y est pratiquement impossible.

Doit-on laisser cette nouvelle venue continuer sa lente progression sous surveillance, ou au contraire, l'éradiquer afin de ne pas se retrouver devant des envahisseurs tel que les *Reynoutria japonica*, *Phytolacca americana* et bien d'autres ? A mon humble avis, je pense qu'il n'y a guère à craindre, laissons la nature faire. Pourquoi ne remplacerait-elle pas nos bleuets ou coquelicots qui se font de plus en plus rares ? Il est permis de rêver et voir nos talus d'autoroutes devenir des refuges écologiques !

Description sommaire de la plante : de 0,30m à 0,80m de haut, velue, de port semblable à notre Digitale pourpre mais avec une floraison plus dense, corolle de 2 à 3cm de long, blanche, très veinée de pourpre, prolongée par une lèvre de 1,5cm recourbée de couleur blanche, feuilles nombreuses alternes et sessiles en gouttière de 1 à 2cm de large longues de 5 à 8cm.

Référence bibliographique

Polunin, O. 1980, *Flowers of Greece and the Balkans*, 1-592. plus 80 pages d'illustrations en couleur et 62 pages de dessins aux traits. Edition Oxford University Press, Walton Street, Oxford ox2 6DP.



¹ 17, rue de France, 77590 Bois-le-Roi.

ARCHEOLOGIE

Les agglomérations secondaires des Meldes et des Sénons septentrionaux

Par Jacques PHILIPPE¹

Mots clés : *civitates*, sanctuaires, *fana*, édifices de spectacles, voirie, habitat, *suburbia*.

Résumé : *Les prospections aériennes pratiquées en Seine-et-Marne, ont permis de restituer le plan de six agglomérations secondaires. Ces recherches ont mis en relief la richesse de leur parure architecturale. Les localités antiques, toujours situées à proximité d'une chaussée, se répartissent dans la civitas des Meldes, et au nord de celle des Sénons. Leur fondation n'est jamais antérieure au milieu du 1^{er} s. ap. J.-C. La surprenante équidistance de l'implantation des trois agglomérations les plus méridionales, situées en bordure de la voie attribuée à Agrippa, évoque ici la simultanéité de l'urbanisation des confins meldo-sénon.*

1. LES AGGLOMÉRATIONS ANTIQUES (Fig. 1, sites 1 à 9)

Les limites du département de Seine-et-Marne recouvrent partiellement et d'une manière inégale, les territoires de trois *civitates*, celles des Meldes, des Parisiens et des Sénons. La frange septentrionale de la *civitas* des Meldes se situe au-delà du tracé départemental. Le nord-ouest du département incorpore une partie importante du territoire des *Parisii* et au sud, la partie septentrionale de la *civitas* des Sénons. Les prospections aériennes et, dans une moindre mesure, les fouilles pratiquées en Seine-et-Marne ont permis de reconnaître six agglomérations secondaires, toutes situées en bordure ou à proximité de voies antiques. Il s'agit de Lizy-sur-Ourq (1) ; Meilleray (2) ; Augers-en-Brie-*Vicus Albioderus* (3) ; Pécy-en-Brie-*Riobe* (4) ; Châteaubateau (5) et Sognolles-en-Montois (6), sites attestés par leur parure monumentale. Je n'ai pas repris ici les agglomérations telles que Chailly-en-Brie-*Calagum* (7) ; Melun-*Metlosedum* (8) et Montereau-Fault-Yonne-*Condate* (9), connues par la table de Peutinger. La première souffrant d'un manque de documentation ; les vestiges antiques des deux suivantes étant occultés par les implantations postérieures. Si l'on admet que les limites des *civitates* se confondent avec celles des anciens diocèses (MAGNAN, 1998, p. 14), on peut dire que Lizy-sur-Ourq, Meilleray et Pécy-en-Brie appartenaient à la *civitas* des Meldes et Augers-en-Brie, Châteaubateau, Sognolles-en-Montois, à celle des Sénons. Ces deux *civitates* faisaient administrativement partie de la première Lyonnaise au Haut-Empire puis de la quatrième Lyonnaise ou Sénonaise, à la fin du 4^e siècle.

1.1. Position au sein des *civitates*

On remarque que ces six localités se situent toujours à proximité immédiate des limites administratives des *civitates*, souvent à moins d'une heure de marche, entre 4 et 5 km. C'est le cas pour Meilleray, Pécy-en-Brie et Châteaubateau ; à Lizy-sur-Ourq, Augers-en-Brie et Sognolles-en-Montois ces distances avoisinent les 10 km. Ce phénomène, déjà observé dans le département limitrophe du Loiret (FERDIÈRE, 1997, p. 8), traduit une volonté de rapprochement, essentiellement commerciale, avec les *civitates* voisines. Chez les Meldes, Chailly-en-Brie-*Calagum* situé au carrefour de trois importantes voies interprovinciales, semble bien avoir été un centre de regroupement et de redistribution des produits manufacturés et agricoles. Cette agglomération est presque à équidistance de Meilleray (22 km), Pécy-en-Brie-*Riobe* (16 km) et de Meaux-*Iantinum*, chef-lieu de la *civitas* (26 km).

¹ 140 rue du Léman, 78990 Élancourt

Membre du Conseil d'Administration de la Société des Amis du Musée des Antiquités Nationales

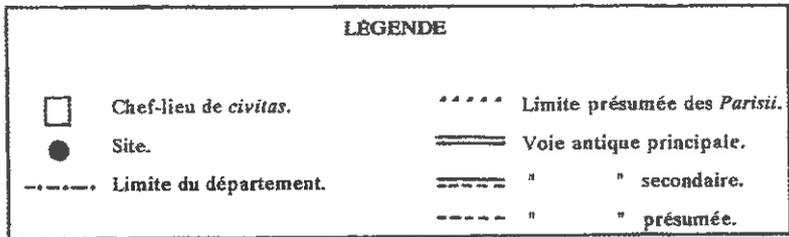
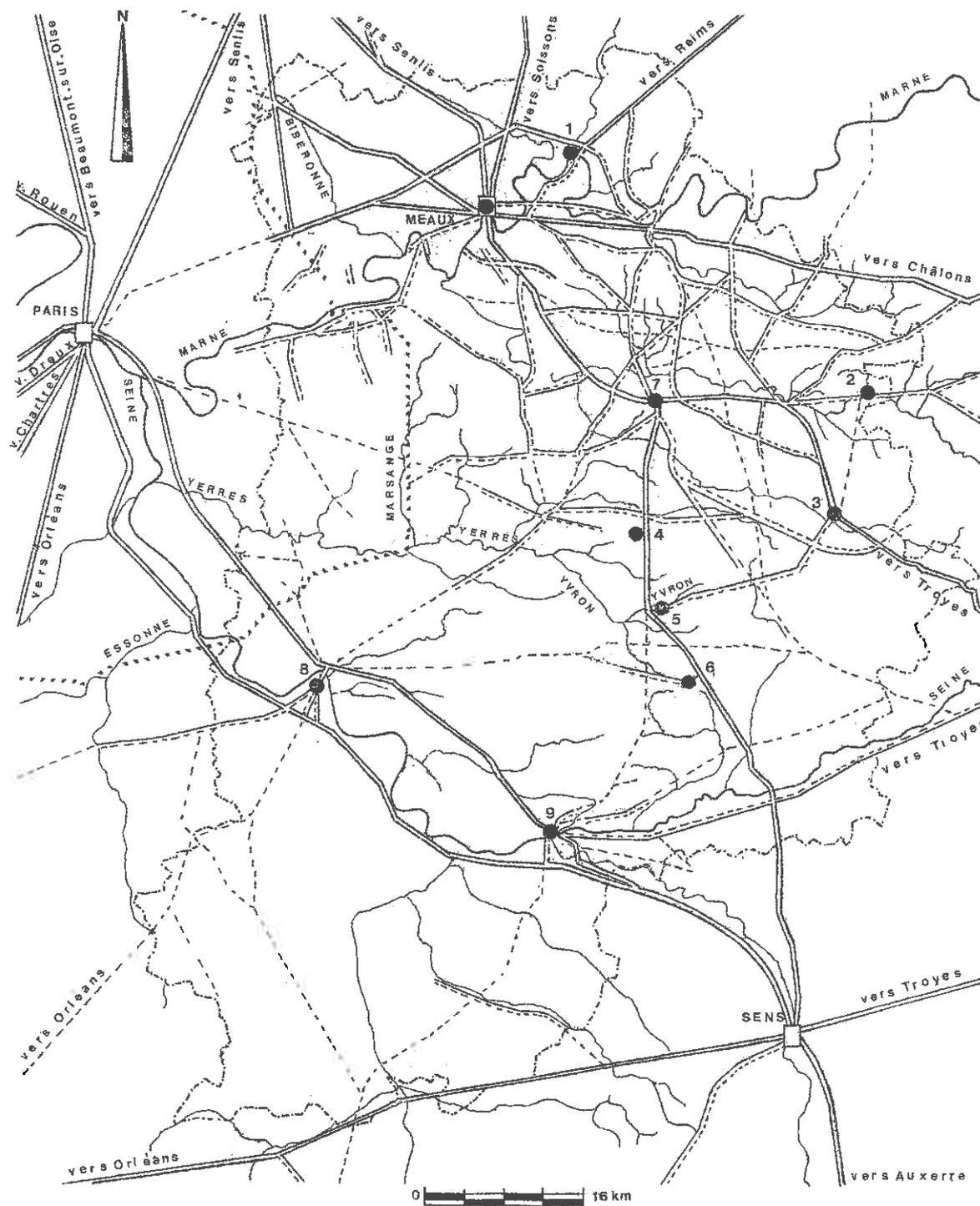


Fig. 1 : Carte

1.2. Le statut des agglomérations secondaires

L'absence de documents épigraphiques rend incertain le statut juridique de ces localités. Une inscription monumentale, de Melun, dédiée à Mercure, nous fournit cependant quelques indications sur ce sujet (DUPUIS, 1990, p. 26). Cette dédicace nous indique que Melun-*Metlosedum* était un *vicus*, situé dans les limites d'un *pagus*, l'une des subdivisions administratives de la *civitas*. Ce territoire était placé sous l'autorité d'un *praefectus*, magistrat délégué par les instances dirigeantes de Sens-*Agedincum*, chef-lieu de la *civitas* des Sénons. Ce statut administratif, courant dans l'Empire, ne constitue pas ici une particularité. Des recherches récentes, fondées sur l'étude des agglomérations secondaires de Dacie, nous apportent d'utiles compléments qui confirment l'autorité du préfet sur l'administration du *pagus* ou qui concernent plus directement l'administration locale (CIOBANU, 2000, p. 349-360). La gestion du *vicus* était assurée par un conseil de notables, collège dirigé par un *princeps*, encore appelé *primus magister*, placé à la tête de plusieurs décurions, magistrats ayant des attributions civiles et religieuses. En l'absence de documents épigraphiques, rien ne permet de se prononcer, tel qu'à Melun et Augers-en-Brie, sur le niveau du statut juridique des autres agglomérations secondaires. Parmi les trois statuts connus, du plus haut au plus modeste : colonie, municipale, et *vicus*, seul ce dernier titre peut être transitoirement attribué, dans l'état actuel des recherches, à l'ensemble à ces localités.

1.3. Les *suburbia*

Le plus généralement, dans les publications, le domaine suburbain n'est qu'indirectement abordé par la seule description de ses composantes, sans vision globale de l'ensemble auquel elles s'intègrent. Le *suburbium* correspond à une zone intermédiaire qui s'intercale entre l'espace urbain proprement dit et le territoire rural. Le domaine suburbain antique se caractérise par la spécificité de ses composantes, *villae*, nécropoles, secteurs industriels et amphithéâtres. La législation romaine était particulièrement vigilante sur la qualité de l'environnement urbain. Les constitutions municipales qui nous sont parvenues, notamment celle d'Urso, rejetaient hors du périmètre urbain les activités génératrices de nuisances ou d'incendies. Cette limite était généralement fixée à 1 mille romain -environ 1495 m (ARNAUD, 1998, p.66-68). Cette disposition a été, comme nous le verrons au § 4.6.8., strictement appliquée aux deux sites industriels de Sognolles et à Montereau-*Condote* pour sa tuilerie (SÉGUIER, 1997, p.49). Le noyau urbain de cette dernière agglomération devait, comme l'indique son vocable gaulois *Condote*, se situer au confluent de la Seine et de l'Yonne, au moins 1300 m plus à l'ouest. Confirmant la distance de 1 mille, la Table d'Héraclée (*Lex Iulia Municipalis*) cantonne dans le *suburbium*, pour des motifs d'ordre public et religieux, les jeux de l'arène (*ludi*) et les pratiques funéraires, (ARNAUD, 2000, p.69 et note 18). Melun-*Metlosedum* en fournit un bon exemple avec son amphithéâtre et sa nécropole qui se trouvent relégués au sud de l'espace urbain (BENHADDOU, 1991, p.24 ; COTTARD, 1991, p.76, 77).

1.4. L'urbanisation des confins meldo-sénon

Les trois sites de Pécy, Châteaubleau et Sognolles se répartissent, du nord au sud, sur le tronçon de la voie Sens-Chailly, attestée par la table de Peutinger. La grande régularité de l'implantation des complexes sanctuaires-théâtres, qui marquent le centre de chacune de ces trois agglomérations, est ici remarquable. Elles s'échelonnent en quinconce, de part et d'autre de la chaussée, immuablement séparées par une distance de 8 kilomètres. Nous verrons au § 1.6., la simultanéité chronologique de leur fondation à proximité de la *via Agrippa*, axe routier préexistant. La précision topométrique de ces implantations témoigne de l'application d'un vaste projet édilitaire, touchant au positionnement préalable de ces trois localités. Sa réalisation s'inspirait, vraisemblablement ici, du principe d'une loi-cadre sur l'urbanisation des confins meldo-sénon. La loi d'Irni, transcription d'une loi-cadre de Domitien sur la municipalisation de l'Espagne, montre que ce type de décision se prenait au plus haut niveau de l'Empire (ARNAUD, 1998, p.71 et 72). Les 16 kilomètres qui séparent Pécy-*Riobe* de Chailly-*Calagum* suggèrent l'existence d'une agglomération intermédiaire, proche de l'actuel village d'Amillis. La faible distance qui sépare ces trois agglomérations, ne peut, quant à elle, surprendre. Elle est à rapprocher de celle des deux sites carnutes de Bonnée et de Bouzy-la-Forêt dans le Loiret, distants

de 7 km, ou encore des 10 km qui, chez les Éburovices, séparent Arnières et Viel-Évreux, dans l'Eure (DUMASY, 1974, p. 214).

1.5. Les voies de communication

Le département est traversé, du nord au sud, par un tronçon de la voie Milan-Boulogne-sur-Mer. Sa construction est attribuée à l'action du gendre d'Auguste, associé au pouvoir entre -18 et -12 (FROMENTIN, 1984, p. 213). Localement appelé « Perré », ce segment, illustré par la table de Peutinger, reliait le chef-lieu de la *civitas* des Sénons, Sens-*Agedincum*, à Meaux-*Iantinum*, capitale des Meldes. Entre ces deux villes, cette chaussée desservait successivement, du sud au nord, les agglomérations secondaires de Sognolles-en-Montois, Châteaubleau, Pécy-*Riobe* et Chailly-*Calagum*, ces deux dernières figurant sur la table de Peutinger. La voie venant de Troyes-*Augustobona*, via Augers-*Vicus-Albioderus*, formait un carrefour avec la précédente à Chailly-*Calagum*. Au nord du département, le « Vieux chemin de Reims » reliait Paris-*Lutetia* à Reims-*Durocortorum* et se croisait, à Lizy-sur-Ourq, avec une chaussée qui rejoignait Chailly-*Calagum*. Meilleray était directement relié à Chailly-*Calagum*, à l'ouest, par une voie qui devait épouser le tracé de l'actuelle D.14, puis celui de la N.34. Son extension vers l'est se raccordait au segment routier de Tréfols à Champguyon situé dans le département de la Marne et localement appelé « Chemin de César ».

1.6. La chronologie

Nous débuterons ici par l'exemple de Châteaubleau qui, le mieux documenté, constitue le pôle de référence pour la chronologie des agglomérations secondaires de la région. L'étude du mobilier céramique (PHILIPPE, 1979-1980) indique que les timides prémices de son occupation ne sont pas antérieures au milieu du 1^{er} siècle ap. J.-C. Les recherches de nos collègues J.-P. Burin et F. Parthuisot, sur le complexe sanctuaire-théâtre, ont révélé la chronologie des trois grandes étapes de sa construction. Sur le sanctuaire A4 proprement dit, le mobilier recueilli au niveau des fondations les plus anciennes évoque un horizon Domitien-Trajan - 81/117 ap. J.-C. - (PARTHUISOT, 1991, p. 153; *fanum* A). Au cours de la seconde moitié du 2^e siècle, une vaste galerie quadrangulaire est édifiée autour des *fana*. Au 4^e siècle un second déambulatoire, parallèle au précédent, sera constitué, par l'adjonction d'un mur extérieur et un nouveau *fanum* reconstruit, à l'intérieur de cette enceinte (PARTHUISOT, 1991, p. 153; *fanum* C). Le troisième quart du 4^e siècle, marque le déclin puis la destruction de cet ensemble culturel. Trouvé dans la maçonnerie du théâtre, un denier du 3^e consulat d'Hadrien (119 ap. J.C.), malheureusement saucé, fournit cependant un *terminus post - quem* pour la construction de cet édifice (BURIN, VIGARIÉ, 1967, p. 5). Étroitement accolé à la voie Agrippa, le gîte d'étape de Pécy-*Riobe* a livré un nombre important de fibules augusto-tibériennes qui corroborent la datation généralement admise pour la construction de cette chaussée - cf. *supra* § 1.3. - (PHILIPPE, 1999-2000, p. 222, P). Quelques types exogènes, sans équivalents dans notre région, indiquent que ces fibules furent perdues ou rebutées par des voyageurs hébergés dans cette *mansio*. Ces éléments attestent que la fondation de l'agglomération antique de Châteaubleau, est postérieure d'au moins 60 ans à la construction de la chaussée. Cette remarque vaut pour Sognolles-en-Montois, situé sur cette même voie, l'examen du mobilier céramique ayant également démontré que son occupation n'était pas antérieure au milieu du 1^{er} siècle ap. J.-C. Au nord-est de cette région, à Augers, l'étude des céramiques sigillées révèle une chronologie encore identique (BOURGEOIS, 1977, pl. 1, 12 et pl. 2, A3). Le cas de Meilleray est plus problématique, sa découverte récente n'ayant pas, à ma connaissance, permis de recueillir des témoins antérieurs à la fin du 1^{er} siècle. Deux fibules émaillées, découvertes sur le site, attestent cependant son occupation, depuis cette dernière période, jusqu'à l'aube du 3^e siècle (PHILIPPE, 1999-2000, fig. 95, n° 595 et 596). Sur les sites où les témoins numismatiques ont été publiés, on constate l'interruption définitive des émissions entre 388 et 402 ap. J.-C., à Châteaubleau (PILON, 1997) et entre 388 à 395 ap. J.-C., à Augers et à Sognolles (TRIPÉ, 1983; 1998). La séquence 388-402 qui correspond à la phase 7 de B. Foucray (FOUCRAY, 1997) marque, en Ile-de-France, la courte transition entre le Bas-Empire et la période mérovingienne ; la circulation de ce numéraire persistera au cours du 5^e siècle. L'abandon de Pécy est plus largement daté du 5^e siècle, par la céramique granuleuse du type dit de Mayen (P. JOY, 1993). La grande invasion de 406 ap. J.-C. avait marqué le retrait de l'administration romaine, événement illustré par le déplacement de la préfecture des Gaules, de Trèves à Arles.

2. LA PARURE MONUMENTALE

Les lignes qui suivent sont consacrées à l'analyse architectonique des édifices culturels et à la définition du concept sanctuaire-théâtre.

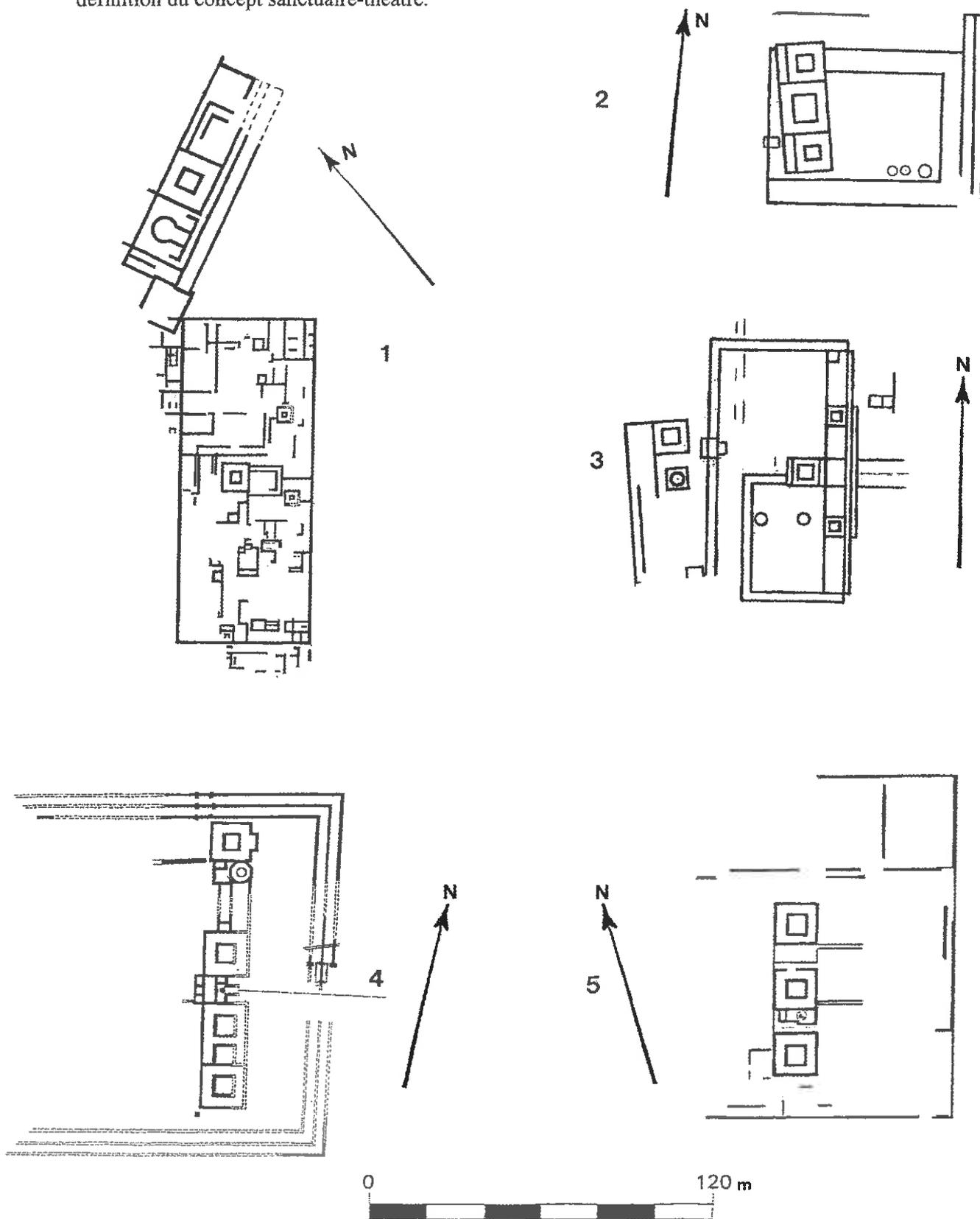


Fig. 2 : Les ensembles culturels à sanctuaires multiples (cf. § 2.2.)

2.1. Les complexes culturels sanctuaires théâtres

Parmi les édifices publics des agglomérations secondaires étudiées ici, les ensembles culturels à sanctuaires multiples et les édifices de spectacles restent, en partant des clichés aériens, les mieux interprétables. L'existence d'une association entre l'ensemble culturel et le théâtre apparaît ici, comme nous verrons, vraisemblable. Une préconisation de l'architecte romain Vitruve, conforte amplement ce sentiment : «...il faut choisir l'endroit où l'on veut bâtir le théâtre pour les spectacles qui se donnent aux fêtes des dieux...» (VITRUVÉ, livre IV, chapitre III : *De theatro ejusque salubri constitutione*). L'étude de ces six complexes religieux a permis de dégager plusieurs constantes urbanistiques. Le complexe sanctuaire-théâtre s'échelonne invariablement, toujours d'amont en aval, sur un axe orienté est-ouest ou nord-sud. L'ensemble culturel est systématiquement implanté sur le sommet topographique du site, son accès est toujours orienté vers l'est. L'hydronymie et les observations de terrain révèlent qu'il recouvre ou se situe, à proximité immédiate d'une source. Le mur de la *cavea* de l'édifice de spectacles est toujours adossé à la pente, sa façade s'orientant vers l'aval est toujours perpendiculaire aux *fana*. Tributaire de ces deux critères, son orientation n'a pas été considérée comme déterminante, par le maître d'œuvre. Sa façade est indifféremment orientée vers l'est (3 cas), ou encore plein sud (2 cas) et au nord (1 cas). L'espace laissé entre ces deux édifices, c'est-à-dire entre le mur du péribole et celui de la *cavea*, ne s'est pas, ici non plus, imposé comme une règle. On relève : 4 m à Lizy-sur-Ourq (Fig. 5, A2, B) ; 140 m à Meilleray (Fig. 6, A1, B) ; 70 m à Pécy-en-Brie (Fig. 8, A1, B) ; 38 m à Châteaubleau (Fig. 9, A4, B) et 30 m à Sognolles-en-Montois (Fig. 10, A, B). Des implantations de ce type sont connues ailleurs, notamment en Bretagne insulaire : à Saint-Albans-*Verulamium* et à Colchester-*Camulodunum* (WILSON, 1973, fig. 5 et 12) et, plus proche de notre région, à Ribemont-sur-Ancre (CADOUX, 1973, p. 63). Il apparaît ici que la destination du grand ensemble culturel et de l'édifice de spectacles n'est jamais dissociée, ces deux types d'édifices formant un complexe religieux qu'il convient d'appeler sanctuaire-théâtre. Le complexe de Riehen-Pfaffenloch en Suisse, où le mur de la *cavea* du théâtre et celui du péribole se réunissent pour ne former qu'un unique bâtiment, est à cet égard convaincant (FREI-STOLBA, 1984, fig. 1). Nous reviendrons sur ce sujet, dans les lignes qui suivent, par une analyse architectonique des deux composantes du complexe sanctuaire-théâtre.

2.2. Les ensembles culturels à sanctuaires multiples (Fig. 2, 1 à 5)

La figure 2 analyse les aspects architecturaux de cinq complexes culturels pris en compte dans le cadre de cette étude. La disposition de leurs éléments constitutifs est suffisamment lisible sur les plans pour que nous puissions nous dispenser d'en faire une description trop détaillée. Les sanctuaires sont le plus généralement alignés parallèlement à la façade de l'aire sacrée et le plus souvent, accolés. Ils sont entourés par une galerie simple (2, 3, 5) ou double (4) ou encore, tel qu'à Lizy-sur-Ourq (1), par un simple mur ; structures qui marquent la limite de l'aire culturelle. L'entrée, lorsqu'elle est discernable, peut être constituée par un portique adossé au mur extérieur de la galerie (1 à 3), ou comme à Châteaubleau, par une porte monumentale (4).

2.3. Les édifices de spectacles (Fig. 3, a-f, détails 1 à 10)

L'édifice de spectacles de Châteaubleau (e) marque la transition avec le schéma classique du modèle italique, représenté ici par le théâtre de Lizy-sur-Ourq (a), exclusivement conçu pour les représentations scéniques. Si, à l'exception des *parodoi* (a, 4) et du *postscaenium* (a, 9), il conserve l'essentiel de ses composantes architecturales, on relève cependant une modification profonde de la taille et de l'agencement de ces éléments. Ces changements concernent le positionnement du *pulpitum* (e, 6), la réduction importante de la taille de la *frons scaenae* et des deux *parascaenia* (e, 7 et 8) et de la forme en demi-cercle outrepassé de sa *cavea* (e, 1). Cette simplification s'accroît sur les édifices de spectacles de Meilleray (b), Augers (c), Pécy (d) et de Sognolles (f) qui ne conservent qu'un unique bâtiment de scène rectangulaire (b-d et f, 7), réminiscence de l'ancienne *frons scaenae* (a, 7). Cette structure, toujours située hors de l'emprise de l'aire de spectacles, fait saillie par rapport à l'alignement du mur de la façade. L'*orchestra* (a, 2) se transforme, par l'adoption d'un tracé en demi-cercle très nettement outrepassé, en une petite arène - *conistra* - (b-f, 2). Cette dernière modification, a vraisemblablement été imposée par les spectacles de chasses et de combats d'animaux qui s'y

donnaient. Une fresque du sanctuaire de Nizy-le-Comte (Aisne), où figure une scène de ce type, plaide en faveur du caractère cultuel de ces représentations (BARBET, BECQ, 1994, fig. 5a et b). C'est ce type de spectacles, qui est à l'origine de la spécificité architecturale du théâtre mixte gallo-romain. La dangerosité de ces jeux avait amené le maître d'œuvre à inclure dans son projet une innovation structurelle destinée à assurer la sécurité des spectateurs. C'est ainsi que le niveau de l'ancienne proédrie (a, 3) s'est trouvé considérablement surélevé, pour se situer au moins à trois mètres du sol de la *conistra* (e, 3), c'est-à-dire au niveau sommital des vomitoires. L'exemple de Châteaubleau, le seul édifice de spectacles qui ait été fouillé, est à cet égard révélateur (cf. *infra* §. 4.5.5.).

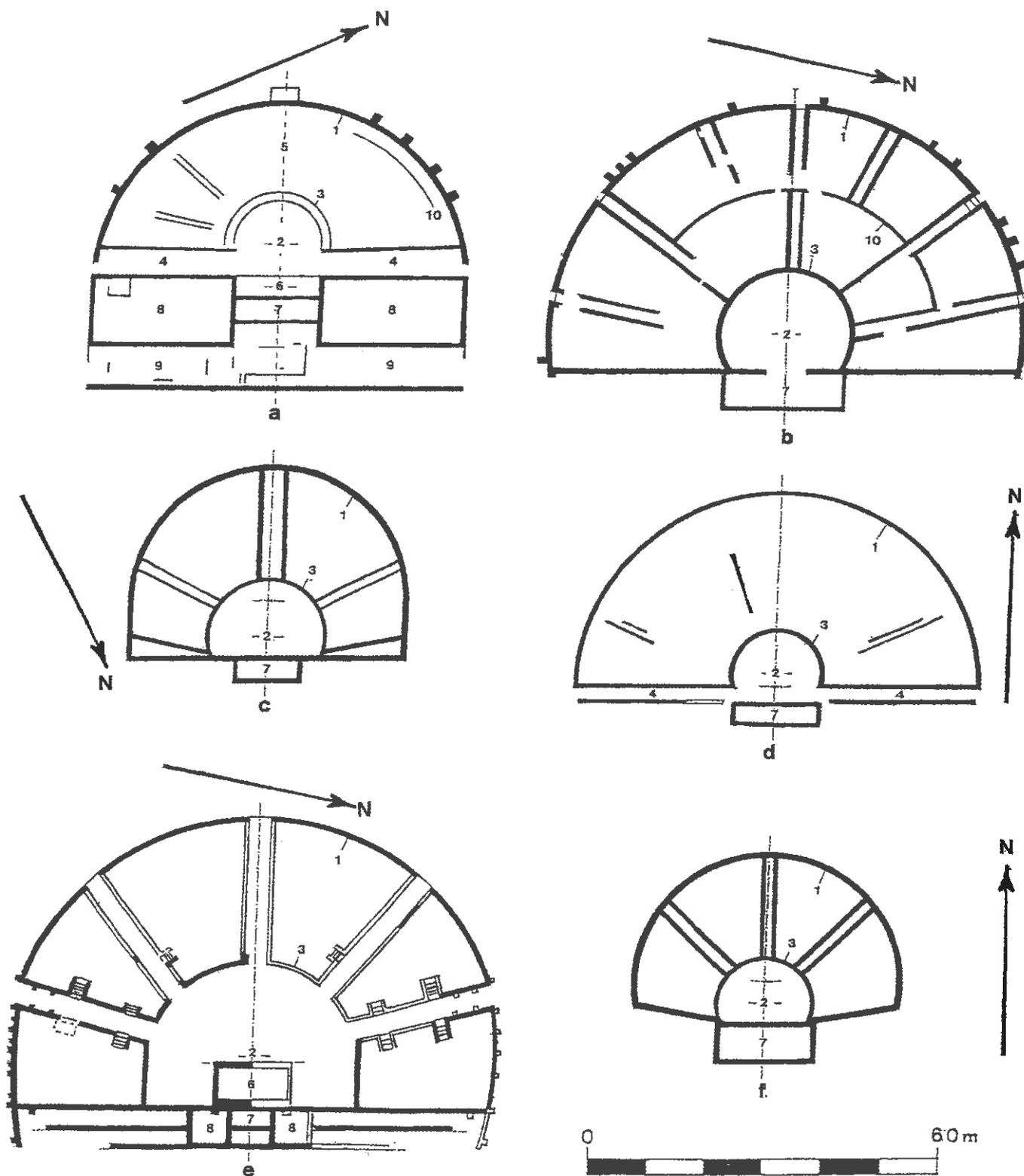


Fig. 3: Les édifices de spectacles (cf. § 2.3.)

2.4. Typologie des édifices culturels (Fig. 4, 1 à 17)

La figure 4 fait un bilan analytique des différents types de sanctuaires, rencontrés dans le cadre cette étude. Il s'agit, le plus généralement ici, d'édifices culturels isolés situés à la périphérie des centres urbains ou encore et plus rarement sur cette figure, de structures appartenant aux grands ensembles à sanctuaires multiples. Contrairement aux sanctuaires périphériques, ces derniers se caractérisent par leurs plus petites dimensions et le plan systématiquement centré de leur structure quadrangulaire.

2.4.1. Les sanctuaires à *cella* quadrangulaire (1 à 7)

Le plan le plus courant est celui des sanctuaires à *cella* et galerie concentrique. Ces édifices sont, le plus souvent, de forme carrée et plus rarement rectangulaire, comme à Meilleray (Fig. 6, A1) et à Lizy-sur-Ourq (Fig. 5, A1). Certains de ces édifices sont dotés d'un accès qui évoque un perron ou encore un escalier. C'est le cas à Augers (Fig. 4, 1) et à Châteaubleau (Fig. 2, 4).

2.4.2. Les sanctuaires à *cella* circulaire (8 à 10)

Lizy-sur-Ourq possède un sanctuaire à *cella* circulaire et à *pronaos*, cette structure est prise dans une construction carrée qui marque la limite de la galerie (8). L'un des sanctuaires de la zone A2 de Pécy-en-Brie présente un temple circulaire de type périptère (9). L'anneau extérieur représente le stéréobate destiné à soutenir les colonnes et l'escalier périphérique ; son parallèle intérieur marquant l'emplacement du mur de la *cella*. L'espace laissé entre ces deux structures circulaires, environ 1 mètre, est trop étroit pour suggérer l'existence d'une véritable galerie. L'édifice est implanté au centre d'une place rectangulaire, bordée par le mur du péribole. Cette dernière structure est soulignée, à l'est, par un portique. Le plan de cet ensemble évoque les sanctuaires de la tour de Vésone à Périgueux et de Cahors notamment (FAUDUET, 2002, p. 24), l'analogie la plus prestigieuse étant celle du temple de Vesta à Rome. Dans ce même secteur, nous avons un *fanum* à *cella* de plan circulaire, qui s'inscrit à l'intérieur d'un mur de galerie de forme carrée (10). Ce type de construction constitue une variante des sanctuaires à *cella* quadrangulaire et galerie concentrique, que nous avons vu au § 2.4.1.

2.4.3. L'édifice culturel octogonal (11)

Représenté par le seul exemplaire de Châteaubleau (A4), ce petit édifice (8 m 40 hors-œuvre) s'inscrit dans la catégorie des monoptères de forme polygonale, des modèles circulaires étant par ailleurs connus. Son stéréobate est ici de plan octogonal. Sa structure verticale était constituée par huit colonnes implantées dans l'axe des angles formés par l'octogone. Son centre s'ouvre sur un puits, de 1,5 m de diamètre.

2.4.4. Les sanctuaires à *pronaos* (12-16)

De plan rectangulaire, ces constructions s'inspirent directement du schéma architectural des modèles classiques. On distingue trois catégories de sanctuaires : les pseudo-périptères, où la colonnade entoure à la fois la façade et les côtés latéraux du temple (14 et 15); les prostyles où les colonnes n'encadrent que le seul *pronaos* (16) et enfin les périptères, dont la colonnade se développe sur les quatre côtés du sanctuaire. Les temples géminés de Sognolles-en-Montois (12 et 13) appartiennent vraisemblablement à cette dernière catégorie, si l'on admet que leur structure mitoyenne était constituée par une colonnade. L'un de ces sanctuaires (12) est doté d'un escalier monumental, qui indique que sa structure était surélevée sur un *podium*, élément caractéristique du temple italique.

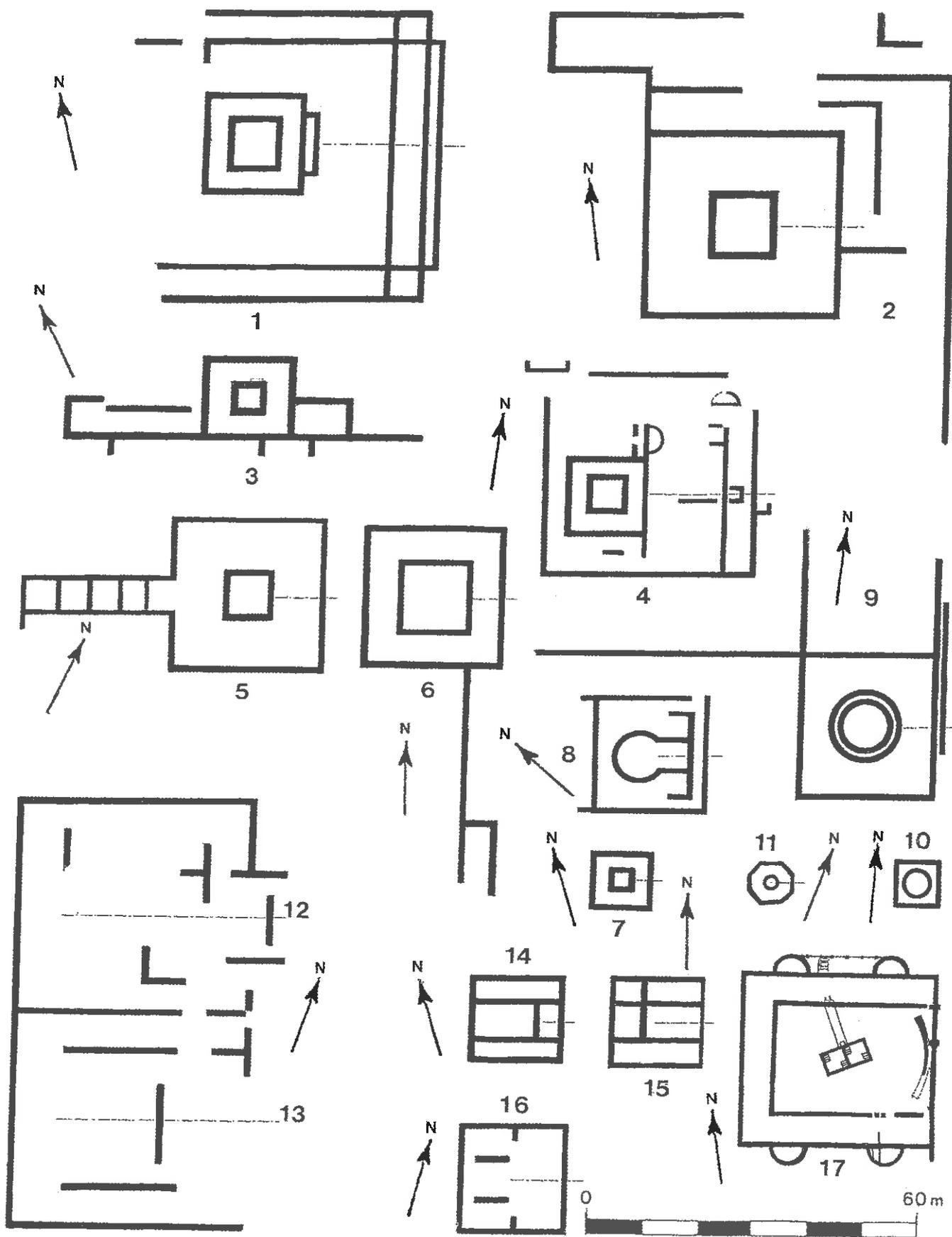


Fig. 4 : La typologie des édifices culturels (cf. § 2.4.)

2.4.5. Le sanctuaire de source (17)

Cet édifice rectangulaire possède quatre absides symétriquement disposées sur ses côtés nord et sud. Sa large galerie, se développe sur trois côtés pour former un portique bordé de colonnes historiées à chapiteau corinthien. Le stéréobate de cette colonnade est extérieurement doublé par un caniveau en pierre, destiné à évacuer les eaux pluviales provenant du toit de la galerie. L'accès est constitué par un escalier monumental, qui s'ouvre sur un vaste espace non couvert au centre duquel apparaît, diagonalement disposé et alimenté par un aqueduc, un petit ensemble balnéaire. Cette dernière structure est constituée par deux piscines accolées, dotées de deux escaliers d'accès. Ces bassins se substituent ici, tel qu'à Montbouy dans le Loiret, à l'habituelle *cella* (DUMASY, 1974, p. 201). À l'extérieur, au nord, une colonnade d'ordre toscan relie le sommet des deux absides septentrionales pour former ce qui semble être un nymphée. Outre la nature de ses vestiges, la fouille de cet ensemble a révélé, par les ex-voto figurant des yeux, sa vocation de sanctuaire guérisseur.

3. LES CULTES

Les cultes pratiqués dans les six agglomérations secondaires prises en compte dans le cadre de cette étude restent, pour l'essentiel, inconnus. Seules les recherches pratiquées en 1990 et 1991 sur le site de l'ensemble cultuel A4 de Châteaubleau, peuvent apporter quelques éléments de réponse. Les ex-voto trouvés dans le comblement du puits du monoptère octogonal, ressortissent respectivement au culte de Mercure et à celui d'Epona (PARTHUISOT, 1993, p. 159-163, fig. 2-8).

3.1. Mercure

Le culte de Mercure, dieu du commerce et protecteur des voyageurs, est prédominant en Gaule. La fouille a livré une patère portant la dédicace gravée : AVG. DEO. MERCURIO. SOLITVMARO. La mention AVG (à Auguste), qui fait référence au culte impérial, est suivie de celle du dieu : DEO MERCURIO (au dieu Mercure). La dernière partie de cette inscription constituée par l'épithète celtique SOLITVMARO, ici donnée au dieu romain Mercure, évoque le nom de son parallèle local, le suffixe MARO signifiant grand (JUFER, LUGINBÜHL, 2001, pp. 24, 91). Cette découverte est à rapprocher d'une statuette en alliage cuivreux, de facture celtique, antérieurement trouvée en surface à proximité de l'ensemble cultuel A4 (BURIN, 1993, fig. 13). Le culte de Mercure est également attesté à Melun, par une inscription monumentale fragmentaire, conservée au musée municipal (DUPUIS, 1991, p. 26).

3.2. Epona

Le culte d'Epona, divinité tutélaire des cavaliers et des chevaux, est attesté à Châteaubleau par un groupe en calcaire. Cette sculpture fruste, qui s'inspire d'un modèle connu dans l'est de la Gaule, représente la déesse assise, en amazone, sur un cheval. Cette attitude caractérise le type est-gaulois/rhénan (*ostgallisch-rheinischer Eponatypus*), de la classification de W. Schleiermacher sur les variantes principales des bas-reliefs d'Epona. Sa répartition fait état d'une forte concentration sur les territoires des *civitates* des Trévires et des Médiomatriques et, plus à l'est, sur le *limes* de Germanie Supérieure. Sa diffusion vers l'ouest, n'atteint jamais le cours de la Meuse (SCHLEIERMACHER, 1933, p. 142,143, Abb. 4, Taf. 13,4). Les neuf petits chevaux en bronze, recueillis en association avec la représentation d'Epona, sont vraisemblablement en relation avec le culte de cette divinité.

3.3. La Déesse-Mère

Les éléments iconographiques trouvés au cours de la fouille du sanctuaire de source A2 de Châteaubleau (cf. *supra* § 2.4.5.), ont révélé l'existence d'un culte exclusivement attribuable à une divinité féminine. Parmi les nombreuses représentations divines, figurines en terre blanche ou statuettes en pierre tendre, la plupart illustrent le thème de la déesse mère assise allaitant deux nourrissons (BURIN, 1982, pl. XXIII, 40) et une autre celui de la déesse protectrice, la main gauche posée sur la tête d'un enfant (BURIN, 1993, fig. 8.). Les Vénus anadyomènes sont également bien

représentées, ainsi que les bustes d'enfants, traditionnellement appelés *Risus*. Ces séries évoquent vraisemblablement, un culte en relation avec la fécondité. Les ex-voto anatomiques en tôle de bronze ou en os, figurant ici exclusivement des yeux, affirment, quant à eux, l'existence d'un culte guérisseur.

3.4. Le culte impérial

Il convient de revenir sur la partie initiale de l'inscription, qui figure sur la patère présentée au § 3.1. : AUG (à Auguste). *Augustus* est le titre donné en 27 av. J.-C., par le sénat de Rome, à Octave fondateur de l'Empire. Ce vocable, issu du langage augural, conférait à celui qui le portait un prestige religieux et sacré. Il servira de *cognomen* aux successeurs d'Auguste. Le culte de l'empereur était la transcription religieuse de l'idéologie officielle, son efficacité s'est cependant révélée bien plus politique que spirituelle. Cette mention témoigne de l'existence d'un prêtre municipal (*sacerdos*), desservant local, attaché au culte officiel de l'empereur.

4. DESCRIPTION DES SITES

Si la destination d'édifices publics bien caractérisés, tels que les sanctuaires et les théâtres se révèle assurée, certaines constructions, notamment celles qui pourraient être attribuées à des thermes, se révèle en partant des clichés aériens souvent aléatoire. Je me suis à cet égard, souvent montré dubitatif sur leur destination, laissant à l'illustration le soin d'en conserver la mémoire, incertitudes qui constituent cependant autant de pistes bien localisées, à exploiter sur le terrain.

4.1. Lizy-sur-Ourq (Fig. 5, A1, A2, B, C, c)

Les clichés aériens pris en juillet 1986, par M.M. R. Chevalier et R. Parent, ont révélé l'existence d'un site archéologique qui se singularise par le classicisme de son urbanisme (CHEVALLIER et al., 1988-1989). L'emprise de cette prospection, qui s'inscrit dans un quadrilatère d'environ 240 sur 247 m restituée, avec ses édifices publics, l'essentiel du centre de l'agglomération antique. Tout indique que son développement se poursuivait vers l'est, l'ouest et le sud. Son implantation se distingue par le caractère hippodamique de sa conception. Aristote a attribué à l'architecte Hippodamos de Milet, qui exerça au milieu du 5^{ème} siècle av. J.-C., l'invention du plan en échiquier. Cette technique, connue des Étrusques, a été ensuite largement utilisée dans le monde romain.

4.1.1. Situation

Implanté en bordure du plateau du Multien, le site (Fig. 1, site 1) domine l'actuel village et la vallée de l'Ourq situés au sud-est. Venant du Gué-à-Tresmes, la voie antique de Paris à Reims, localement appelée « Vieux Chemin de Reims », passe immédiatement au nord du gisement. Cet axe ouest-est formait un carrefour avec une chaussée orientée vers le sud-est qui, épousant le tracé de l'actuelle D 3, franchissait la Marne et rejoignait la voie Agrippa à Chailly-en-Brie-*Calagum* (ACLOQUE, 1968, p. 39-41). La D. 401 recouvre probablement le tronçon septentrional de ce dernier tracé. Deux éléments de la toponymie routière, simultanément : « La-Croix-Rouge » et « le Rond-Point » situent aux abords nord-est du site antique, l'emplacement de cette intersection. Cette agglomération secondaire, se situe à environ 11 km au sud de la limite entre les anciens diocèses de Meaux et de Soisson.

4.1.2. La voirie urbaine

Le quartier présente un quadrillage des rues à angle droit qui détermine des îlots relativement réguliers d'environ 45 m de côté. L'îlot du théâtre mesure quant à lui 64 m, dans son axe nord-sud, dimension imposée par le diamètre de l'édifice de spectacles. La largeur des rues se situe généralement dans les 5 m. Moins discernables sur les clichés où elles se confondent le plus souvent avec les tracés des édifices, on relève la présence de voies dont la largeur se réduit de moitié, c'est en particulier le cas de celle qui borde l'ensemble C à l'est. Le carrefour formé par le croisement *cardo* principal et du *decumanus maximus* se situe au nord-ouest du théâtre, ces deux voies desservant les ensembles A1, A2, B et C. On distingue deux *decumani* secondaires, l'un au nord qui débouche sur le sanctuaire central de

l'ensemble A1, le second au sud qui, après avoir longé l'ensemble C au nord, aboutit face aux sanctuaires médians de l'enceinte A2. On note enfin l'existence d'un *cardo* secondaire, qui borde l'est de l'îlot du théâtre et de ses bâtiments adjacents puis qui dessert divers édifices indéterminés situés au nord et à l'est.

4.1.3. Les édifices cultuels de la zone A1

Au nord de cette zone, on distingue un groupe de petits sanctuaires orientés nord-sud. Immédiatement au sud apparaissent trois grands *fana* accolés, dont l'un à *cella* circulaire (Fig. 4, 8). Cet ensemble, précédé par un portique à deux galeries, s'ouvre vers le sud-est, sur le *cardo* principal et le *decumanus* secondaire du nord ; la forte divergence de son tracé avec l'alignement général du site, évoque un état chronologiquement antérieur. L'extrémité septentrionale de ce complexe cultuel est recoupée par des structures diverses, parmi lesquelles on distingue un temple rectangulaire dont l'accès, orienté sud-ouest, donne latéralement sur le portique. Ce dernier édifice est vraisemblablement contemporain de ceux de la zone A2. On voit ici que l'architecte a préféré au démantèlement de l'ensemble sacré préexistant, son harmonieuse juxtaposition au sein de la nouvelle orientation de son urbanisme.

4.1.4. L'ensemble cultuel A2

L'ensemble A2 (fig. 2, 1) s'inscrit à l'intérieur d'un vaste îlot muré de forme rectangulaire (118 m x 46 m). En son centre, on distingue trois petits *fana* qui s'ouvrent dans l'axe du *decumanus* méridional à son point de rencontre avec le *cardo* principal. La structure septentrionale de ce complexe borde l'extrémité occidentale du *decumanus maximus*.

4.1.5. Le théâtre B

Le maître d'œuvre s'est ici directement inspiré du modèle classique du théâtre romain, avec quelques « libertés » architecturales cependant (fig. 3, a, détails 1 à 10). L'édifice présente une *cavea* inférieure au demi-cercle, d'environ 64 m de diamètre, son mur *corona* (1) est renforcé par des contreforts, six sont visibles sur le cliché. Son soubassement est constitué par un remblai, contenu par des murs rayonnants et concentriques. Le diamètre de son *orchestra* demi-circulaire (2) avoisine les 15 m, mesure prise sur le tracé externe de sa proédie (3). De larges *parodoi* (4), à l'origine couvertes par la *cavea* (5), séparent géométriquement cet ensemble des structures scéniques proprement dites : le *proscenium* (*pulpitum*) (6) et la *frons scaenae* (7). L'ampleur inhabituelle des deux *parascaenia* (8), latéralement situées, réduit ici au diamètre de l'*orchestra*, la longueur du mur de scène (*frons scaenae*). L'architecte Vitruve préconisait à cet égard, que la scène devait être deux fois aussi longue que le diamètre de l'*orchestra* (VITRUVÉ, livre V, chapitre VI : *De conformatione theatri facienda*). Succédant aux *parascaenia*, apparaît le *postscaenium* (9) bordé à l'est par un puissant mur, qui marque la limite extrême de son emprise. La dimension hors œuvre de cet ensemble théâtral peut être estimé à 53 mètres, dans son axe est-ouest. Sa *cavea* et son *orchestra* pouvaient contenir environ 2500 spectateurs. On peut dire, pour conclure, que le théâtre de Lizy-sur-Ourq constitue un phénomène architectural, à ma connaissance, unique dans notre région et plus largement en Gaule septentrionale. Celui de Lutèce dont le plan a été trop hypothétiquement restitué, pour en faire un théâtre de type italique, ne peut être pris ici en compte. En vogue à l'époque augustéenne, ce type d'édifice a connu une longue carrière. Les recherches stratigraphiques pratiquées sur les fondations d'un théâtre similaire, celui de Vintimille, ont révélé que sa construction pouvait être chronologiquement située entre 160 et 190 (LAMBOGLIA, 1962, p. 287).

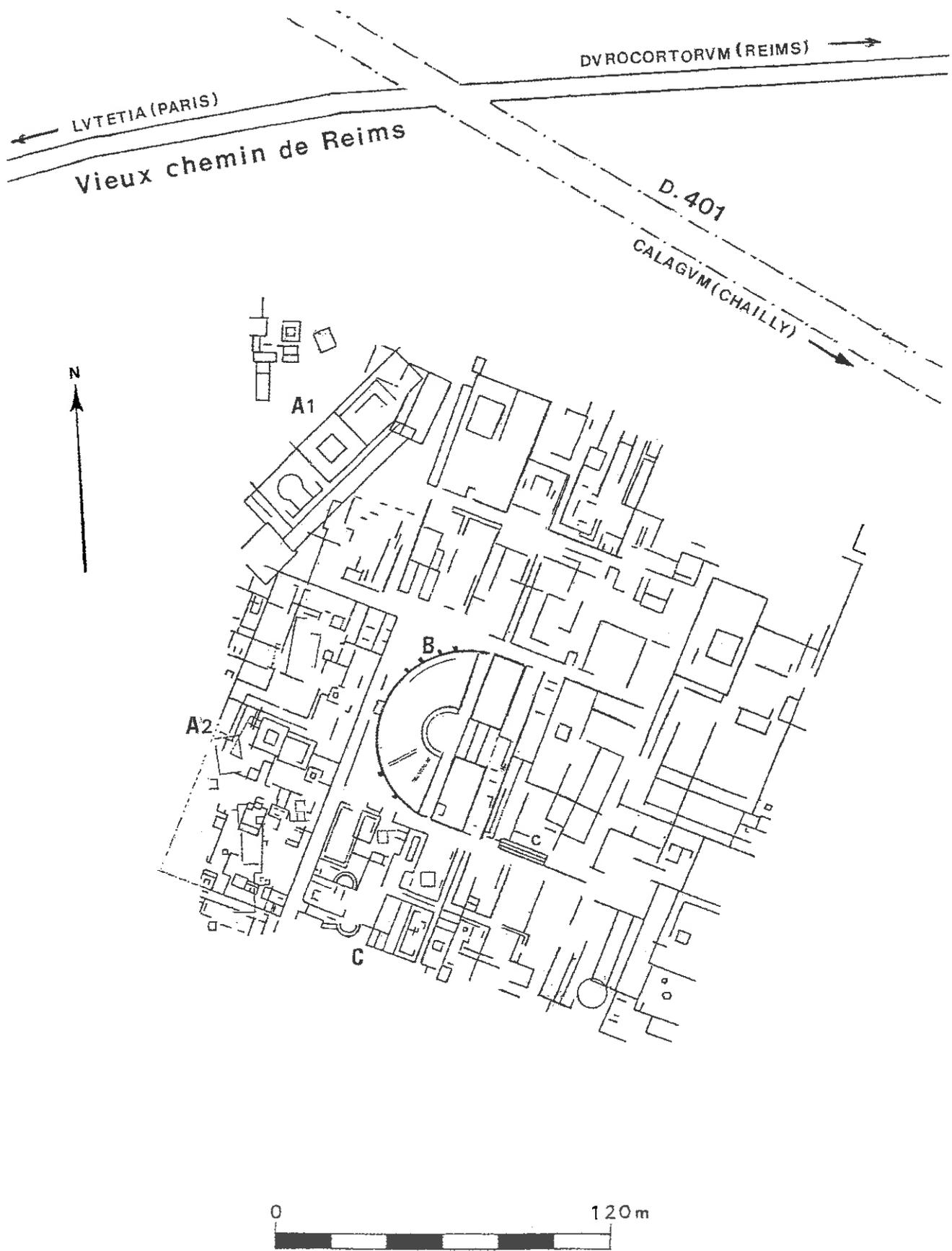


Fig. 5: Le site de Lizy-sur-Ourq (cf. § 4.1)

4.1.6. Les thermes ? (zone C, c)

Ces vestiges qui s'inscrivent dans un îlot carré de 46 m de côté, semblent bien correspondre à ceux d'un établissement thermal. Cette impression est renforcée par la présence d'une structure réticulaire au nord-est, qui pourrait correspondre à une citerne de décantation (c), ouvrage hydraulique destiné à alimenter les thermes. Mais, ici encore, seule une fouille pourrait nous apporter des éléments objectifs sur ce sujet. Cet établissement est bordé au nord par le *decumanus* méridional et à l'ouest par le *cardo* principal.

4.2. Meilleray (Fig. 6, A1, A2, B, C, ab, b)

L'existence du site antique de Meilleray a été révélée en 1978, à l'occasion de la mise à jour d'un ancien fichier de la Direction des Antiquités Historiques d'Ile-de-France, concernant les gisements archéologiques de Seine-et-Marne (ALIX, BAILLY, 1978, p.156). Les clichés pris en mai 1996, par notre collègue Jean Roiseux, ont révélé un vaste ensemble monumental au nord-ouest de l'actuel village de Meilleray. La synthèse de ces documents a permis de restituer le plan de masse de ce complexe, qui se caractérise par la conception linéaire de son implantation, orientée selon un axe est-ouest. Ses structures monumentales, qui s'échelonnent sur une longueur d'environ 440 m, forment un ensemble architectural constitué par quatre groupes distincts : A1, A2, deux ensembles cultuels ; B, un édifice de spectacles et C, un grand édifice à galeries.

4.2.1. Situation

Meilleray (Fig. 1, 2) est situé au sommet d'une boucle du Grand Morin, à son confluent avec le ru du Val ; ses limites communales nord, est et sud, coïncident avec celles du département de la Marne. Le village actuel est traversé d'ouest en est par la D.14, cette route est probablement antique. Son tracé prolongé par le « Vieux-Grand-Chemin », sentier rural situé à la sortie est de la localité, s'oriente vers le tronçon Tréfolis-Champguyon, localement appelé "Chemin de César". Meilleray se trouve, à vol d'oiseau, à environ 13 km au nord d'Augers, l'*Albioderus vicus* de Frédégaire. Cette distance est, à 750 m près, sensiblement identique à celle d'un chemin rural au tracé fragmentaire qui, observable à 1,5 km au sud de Meilleray, traverse les lieux-dits de Vaulevraut, Toulotte, Savigny, Liéchêne et Chevière pour aboutir exactement, à la bordure orientale du *vicus* d'Augers-en-Brie. L'agglomération est implantée sur la frontière orientale de l'ancien diocèse de Meaux, à environ 5 km à l'est de cette limite.

4.2.2. L'ensemble cultuel A1

L'ensemble cultuel (Fig. 2, 2) s'inscrit dans une vaste enceinte quadrangulaire (env. 64 m x 74 m), parallèlement ceinturée par un large déambulatoire. Sa façade monumentale, formée par un double portique, s'ouvre sur la galerie est. À l'arrière-plan, à l'extrémité ouest de l'aire sacrée (*temenos*), apparaissent trois sanctuaires accolés. Le *fanum* central, de forme rectangulaire, est encadré par deux édifices de plan carré, caractéristiques des *fana* de tradition celtique. La divergence entre l'alignement de ces trois temples et l'implantation générale de l'ensemble cultuel, déjà observée sur d'autres sites, n'est pas ici exceptionnelle. L'indice le plus perceptible des modifications apportées au plan de masse initial est fourni par l'adjonction du *fanum* septentrional qui a recouvert l'extrémité nord-ouest du déambulatoire et nécessité le déplacement de cette dernière structure plus au nord. On observe, au sud-est du *temenos*, la présence de trois puits ou citernes. L'ensemble cultuel recouvre une source qui, après un long parcours souterrain, rejoint en diagonale le ru situé en contrebas. Perpendiculaire à la pente, la structure ab semble bien avoir constitué, après captage, l'exutoire primitif de cette alimentation.

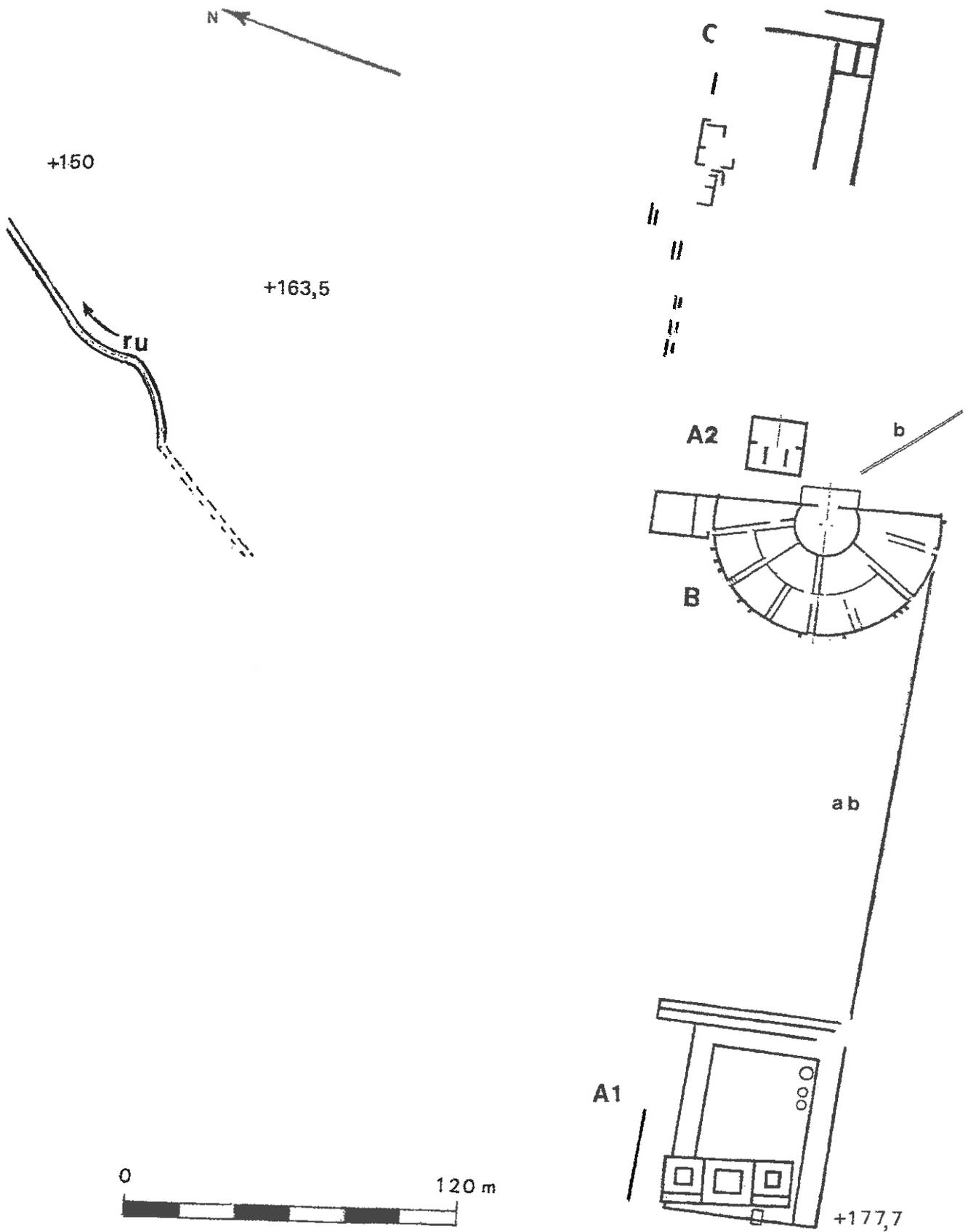


Fig. 6: Le site de Meilleray (cf. § 4.2.)

4.2.3. Le sanctuaire A2

Ce temple prostyle de forme carrée, qui mesure 20 mètres de côté (cf. *supra* § 2.4.4. ; fig. 4, 16), est implanté perpendiculairement à la façade de l'édifice de spectacles B.

4.2.4. L'édifice de spectacles B

Le diamètre de l'édifice de spectacles (Fig. 3, b) peut être estimé à environ 84 m. Ce bâtiment présente un plan en demi-cercle outrepassé, par la continuation du mur de sa *cavea* (*corona*), qui lui donne une hauteur supérieure à son rayon, soit environ 48 m. dans son axe est-ouest. Sa façade rectiligne est interrompue par une aire demi-circulaire, au tracé très nettement outrepassé, qui évoque par sa forme, plus une arène (*conistra*) qu'une classique *orchestra*. Son diamètre peut être estimé à 22 m, espace clairement délimité par son mur de *podium*, qui le sépare des premiers gradins de la *cavea*. Les murs rayonnants, observables à l'intérieur de l'édifice, indiquent l'existence de cinq vomitoires débouchant dans la partie supérieure de la *cavea* et d'une précinction médiane, accès et cheminements destinés au public. On peut estimer à 6300 le nombre de spectateurs que pouvait accueillir l'édifice théâtral de Meilleray. La structure b, similaire par son implantation à celle de l'édifice théâtral de Genainville (95), assurait l'évacuation des eaux pluviales provenant de la *cavea*, vers le collecteur ab.

4.2.5. Les structures de la zone C

Bien moins lisibles sur les clichés, les structures de ce secteur sont difficilement interprétables. On distingue cependant, partiellement au sud, une grande construction à galeries et au nord, vraisemblablement, une zone d'habitat.

4.3. Augers-en-Brie-*Albioderus Vicus* (Fig. 7, A1-A4, B, C, D, c1, c2)

Les prospections aériennes pratiquées par Jean Roiseux, entre 1998 et 2000, ont progressivement permis de reconnaître le tracé d'une partie importante de l'agglomération antique. L'emprise des différents clichés s'étend sur environ 536 m du nord au sud et sur 380 m, d'est en ouest. L'*Albioderus vicus* est mentionné par le chroniqueur Frédégaire, qui nous dit que le comte de Meaux, Chainulfe, y rendit la justice en 637. Ce document atteste l'appartenance d'Augers, du moins à cette époque, au *pagus meldicus* (DESBORDES, 1967, p. 37 et 38). L'importance du site n'avait pas échappé à l'attention du professeur R. Majurel qui, au cours des années 1962 à 1965, y pratiqua des fouilles portant en particulier sur la zone d'habitat (MAJUREL, 1964 ; 1966 a ; 1966 b). Ces recherches et les prospections pédestres de nos collègues D. Bourgeois et P. Tripé ont livré différents types de mobiliers qui font le point sur la chronologie générale du *vicus* : céramiques sigillées (BOURGEOIS, 1977 ; 1979 ; 1981) ; fibules (BOURGEOIS, 1975) ; monnaies (TRIPÉ, 1983). Un four de potier, fouillé de 1963 à 1964, par R. Majurel atteste l'existence d'un atelier de céramique commune. Un bol Drag. 37 de l'atelier arverne de PVGNVS (150-190), pris dans la maçonnerie de ce four, fournit le *terminus post-quem* de sa dernière utilisation (BARAT, 1993, fig. 16, 129-138).

4.3.1. Situation

Le *vicus* (Fig. 1, 3) est traversé par la voie antique qui reliait Troyes-*Augustabona* à la *via* Agrippa, à son carrefour de Chailly-en-Brie-*Calagum*. Ce tracé est localement recouvert par l'actuelle route départementale 15, qui constitue l'axe est-ouest de l'actuelle commune. L'*Albioderus vicus* se situe à un peu moins de 13 km, à vol d'oiseau, au sud de Meilleray. Ces deux agglomérations étaient vraisemblablement reliées, comme nous l'avons vu plus haut, par un chemin présumé antique (cf. *supra* § 4.2.1.). Son aboutissement méridional semble ici correspondre à l'emprise de l'actuel c.r. n° 4, dit « du Peillerot ». Cette agglomération est située chez les Sénons, à environ 10 km à l'ouest de la limite entre les anciens diocèses de Meaux et de Sens.

4.3.2. Le petit ensemble cultuel A1

Immédiatement au sud du théâtre, apparaît un *fanum* à péribole qui mesure environ 17 m de côté (Fig. 4, 3). Cette structure est flanquée à l'ouest, par ce qui semble être un portique.

4.3.3. Les sanctuaires A2, A3 et A4

Ce secteur se caractérise par sa vocation religieuse, les clichés font état d'au moins trois sanctuaires ; les deux structures rectangulaires immédiatement situées au nord et à l'est, ne pouvant être formellement interprétées comme des édifices cultuels. Le *fanum* A2 mesure environ 19 mètres de côté (Fig. 4, 1), son entrée est marquée par ce qui semble correspondre à un seuil ou à un escalier. Le sanctuaire s'inscrit, légèrement excentré, à l'intérieur d'un vaste *temenos* bordé par un déambulatoire dont la largeur avoisine les 6 m. Orientée vers l'est, la façade du péribole est constituée, comme à Meilleray et à Pécy-en-Brie (Fig. 2, 2 et 3), par un portique ; ses angles nord et sud sont formés par deux édicules carrés. La longueur nord-sud de cette enceinte est d'environ 54 m ; son emprise est-ouest, partiellement lisible sur les clichés, ne mesure pas moins de 49 m. Le petit *fanum* A3 mesure environ 11 m de côté (Fig. 4, 7). Contrairement aux deux sanctuaires précédents, qui ressortissent à la tradition laténienne, le sanctuaire A4 (Fig. 4, 14) s'inspire directement du schéma classique des temples à *pronaos* du type pseudo-périptère. Cet édifice rectangulaire mesure environ 18 m sur 16.

4.3.4. Les sanctuaires périphériques A5 et A6

Non repris sur le plan général fig. 7, ces deux sanctuaires se situent à la périphérie du *vicus*. Le petit ensemble cultuel A5 (Fig. 4, 4) est implanté, à 1 km à l'est du site, en bordure de la voie de Chailly-Calagum à Troyes-Augustobona. Le *fanum* qui mesure 15 m de côté, présente une *cella* légèrement excentrée. Cet édifice s'inscrit à l'intérieur d'un enclos muré de 34 mètres de côté, son mur oriental est parallèlement doublé par un portique, qui forme une galerie de 5 mètres de large. De part et d'autre et à l'intérieur de ces structures, on distingue une porte et un chemin d'accès, axés sur le *fanum*. L'aire sacrée possède deux exèdres, qui évoquent des bassins. Le sanctuaire A6 (Fig. 4, 15), implanté à environ 1,5 kilomètres au sud, à proximité du hameau de Gondelot, est du type pseudo-périptère. De forme rectangulaire, il mesure environ 17 m sur 17,5 m.

4.3.5. L'édifice de spectacles B

Cet édifice se classe dans la série des théâtres de conception gallo-romaine, nous retrouvons ici les spécificités architecturales qui caractérisent les édifices de ce type (Fig. 3, c). Son diamètre hors œuvre et celui de son arène (*conistra*), très nettement outrepassés, peuvent être respectivement estimés à environ 48 m et 20 m. Les murs rayonnants qui divisent la *cavea*, marquent les tracés de trois vomitoires et de deux *parodoi* accolés à la façade. Face à ces structures et en retrait, on distingue la forme rectangulaire du bâtiment de scène. Le théâtre d'Augers pouvait accueillir un peu plus de 2000 spectateurs. Cet édifice de spectacles est proche, par ses dimensions, de celui de Sognolles-en-Montois.

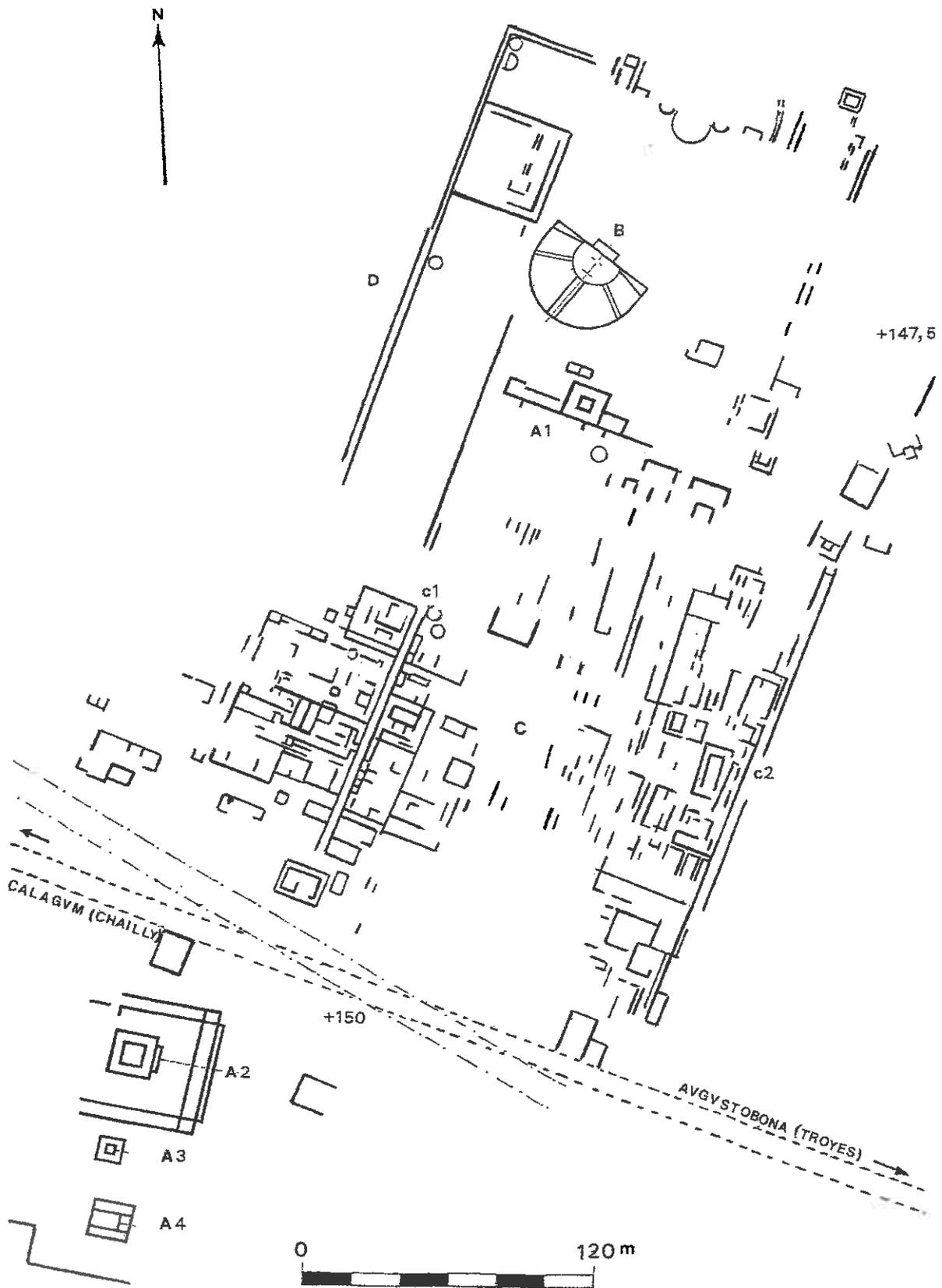


Fig. 7 : Le site d'Augers-en-Brie (cf. § 4.3)

4.3.6. L'habitat et la voirie

Bordant l'actuelle D.15 sur une longueur de 300 m et sur une profondeur nord-sud d'environ 270 m apparaît une vaste zone d'habitat. Ce quartier, partiellement masqué au sud par les constructions modernes, est traversé par deux *cardines* (c1 et c2). Le *cardo* c1, qui semble avoir constitué l'axe majeur du *vicus*, relie l'habitat aux édifices publics situés au nord. Le *cardo* c2 marque à l'est, la limite lisible de l'agglomération. Les fouilles menées dans ce secteur par le professeur Majurel, entre 1962 et 1964, fournissent de précieux renseignements sur la conception de ses édifices et sur la nature des matériaux employés pour leur construction. De plan rectangulaire, les modestes bâtiments mis au jour ne dépassent jamais 14 m carrés. Les vestiges qui nous sont parvenus représentent, le plus généralement, des caves profondément creusées dans le loess ; les murs sont constitués par des pierres calcaires liées avec un mortier de chaux et de tuiles pilées ou, plus simplement, avec de la terre. Ces substructures possèdent parfois un escalier d'accès, des niches sans fond et des soupiraux. Leurs parois présentent des rainures verticales qui, à l'origine, enserraient des poteaux en bois de section rectangulaire (17 cm x 15 cm), également bien ancrés dans le sol. Cette charpente ainsi rigidifiée servait, par son prolongement jusqu'au toit, d'ossature et de support aux structures situées en élévation : le palier du rez-de-chaussée et la toiture. La crête des murs de la cave supportait une construction plus légère formée de deux rangs de briques crues (*leteres*) avec une armature interne en bois ; les briques extérieures étaient enduites, sur une épaisseur de 2 cm, avec un mortier de chaux. Les fouilles ont révélé que la couverture était constituée par un assemblage de *tegulea* et d'*imbrices* (MAJUREL, 1964, p. 407-417, fig. 1-8; 1966 a, p. 35-70, fig. 1-42).

4.3.7. L'aqueduc D

La structure D semble correspondre à celle d'un aqueduc souterrain recouvert, dans la traversée de l'agglomération, par une voie d'orientation cardienne. La plus récente prospection aérienne a révélé, d'une manière plus ténue, que son tracé se prolonge résolument vers le nord, sur la commune de Cerneux, à l'est et au-delà du carrefour formé par le croisement du chemin dit « du Pellerot » et la N.4. Le point de captage peut être situé au lieu-dit « les Fontaines » où, à la cote 152, existe une source encore active. Cette alimentation, sans doute renforcée par des branchements secondaires, permettait la distribution de l'eau par gravité, vers les quartiers *vicus* situés en contrebas, aux cotes 147,5 et 150.

4.4. Pécy-en-Brie-Riobe (Fig. 8, A1, A2, B, C, ab, b, c)

Le site antique qui se situe sur le côté ouest de la voie Agrippa, est pris entre l'actuelle D.215 au nord et le ru de Réveillon au sud. Ses vestiges s'établissent selon deux axes nord-sud : yz et wx, ce dernier étant strictement parallèle à la voie antique, l'actuelle D.209, naguère encore appelée "Le Perré". Cette chaussée appartient vraisemblablement au réseau routier d'Agrippa, gendre d'Auguste (FROMENTIN, 1984, p.213). L'importance du site n'avait pas échappé à M. R. Majurel, qui y voyait une *villa rustica* (MAJUREL, 1965, p.115 et 120). Des recherches plus récentes, ont révélé l'existence d'un quartier à vocation culturelle, qui s'inscrit dans un vaste contexte, aux limites encore floues. Les sondages pratiqués en 1993 par J.-P. Fournier à l'ouest du site, permettent cependant d'estimer à environ 1000 m d'est en ouest et à vraisemblablement autant du nord au sud, l'emprise minimale de l'agglomération antique. Les vestiges des zones A1, A2 et B furent irrémédiablement détruits dès 1979, par l'exploitation d'une carrière d'extraction de pierre calcaire, ceci malgré les interventions de D. Bourgeois pour assurer la sauvegarde de l'un des éléments majeurs de notre patrimoine. Une photographie aérienne prise en 1974 par D. Jalmain reste le seul témoin de ce vaste complexe monumental. Une bande de terrain, épargnée par cette destruction, a fait l'objet d'une série de sondages pratiqués, entre 1982 et 1997, par M. P. Geslin. Ces interventions ont partiellement révélé, sur une longueur avoisinant les 150 m, l'existence d'une étroite zone d'habitat (C), en bordure de la voie antique. C'est en partant de données diverses que j'ai pu restituer, malgré quelques lacunes, l'essentiel du plan de masse initial de cet ensemble : le cliché Jalmain pour les zones A1, A2, B et partiellement C. Le tracé de ce dernier secteur a pu être complété et précisé par une photographie aérienne, prise en 1996 par Jean Roiseux. Le site s'étend, du nord au sud, sur 280 m. Sa largeur, du moins celle qui est donnée par les vestiges lisibles du cliché Jalmain, atteint les 200 m. Trop peu discernables sur ce document, les tracés

situés à l'ouest de la zone A2 n'ont pas été repris sur le plan.

4.4.1. Situation

La table de Peutinger fait état d'une agglomération appelée *Riobe* (Fig. 1, 4), située à un *quadrivium* de la voie Agrippa. Ces quatre chaussées proviennent respectivement de Chailly-en-Brie-*Calagum*, Troyes-*Augustabona*, Montereau-*Condate* et de Sens-*Agedincum*, les deux dernières agglomérations se situant, dans cet ordre, à XIII et XXVI lieues gauloises de ce carrefour, soit à 31,1 et 57,7 km. Ces distances correspondent exactement à celles qui séparent actuellement, Montereau-Fault-Yonne et Sens, de la limite septentrionale du site. L'identification de Pécy-en-Brie avec *Riobe*, apparaît sur ces bases, clairement attestée. Troisième élément de ce carrefour, le tracé de la voie Troyes-*Augustabona* n'est pas, dans l'état actuel des recherches, localement discernable. À cet égard, le chemin reconnu en 1974 par M. D. Jalmain, à proximité du hameau du Petit-Paris, ne peut être considéré comme antique, son emprise se superposant, en diagonale, sur des fondations gallo-romaines nettement perpendiculaires à la *via Agrippa*. Sur le tracé de cette dernière voie, à 16 km au nord du site, nous trouvons l'agglomération de Chailly-en-Brie-*Calagum* ; la distance de cette étape, tout comme celle de Troyes-*Augustabona*, n'est pas indiquée sur la table de Peutinger. Pécy est situé à environ 4 km au nord de la limite entre les anciens diocèses de Meaux et de Sens et à 8 km au nord de Châteaubleau.

4.4.2. L'ensemble cultuel A1 (axe wx)

L'ensemble cultuel A1 (Fig. 2, 3) s'inscrit dans un vaste quadrilatère (52 m x 94 m). Sa façade monumentale, exactement orientée à l'est, s'ouvre sur un large vestibule qui donne accès à trois *fana* symétriquement disposés. Les côtés nord, ouest et sud sont bordés par un déambulatoire, sa section méridionale s'infléchit perpendiculairement vers le nord pour rejoindre le *fanum* central. Cette disposition architecturale n'est pas sans rappeler celles des complexes de Monbouy et de Triguères dans le Loiret, où l'aire sacrée se trouve, comme ici, divisée en deux par une galerie médiane (DUMASY, 1974, fig. 4 et 5). Au sud de cette zone les deux tracés ab, comme nous l'avons vu à Meilleray, semblent bien représenter ici le réseau souterrain d'adduction ou d'évacuation des eaux. Les vestiges observables à l'intérieur de l'espace laissé par ces deux structures, sont difficilement interprétables. Les deux cercles semblent cependant, correspondre à des puits ou à des citernes.

4.4.3. Les *fana* de la zone A2 (axe yz)

À l'ouest, apparaissent deux *fana*, dont l'un à *cella* circulaire (Fig. 4, 10; § 2.4.2.), ainsi que les vestiges de leur mur de péribole, partiellement recoupés par les structures de l'ensemble A1. Au sud de cette zone, à proximité du théâtre, on relève la présence de trois édifices. Parmi ces bâtiments, un seul peut être formellement attribué à un sanctuaire, il s'agit ici d'un temple circulaire de type périptère, présentant un diamètre de 14 m hors oeuvre (Fig. 4, 9 ; § 2.4.2.). Ce sanctuaire s'inscrit au centre d'un enclos muré, de forme presque carrée, mesurant 26 m d'est en ouest et 27, du nord au sud. Alignées sur un axe différent, ces structures évoquent un état chronologiquement antérieur à celles de la zone A1.

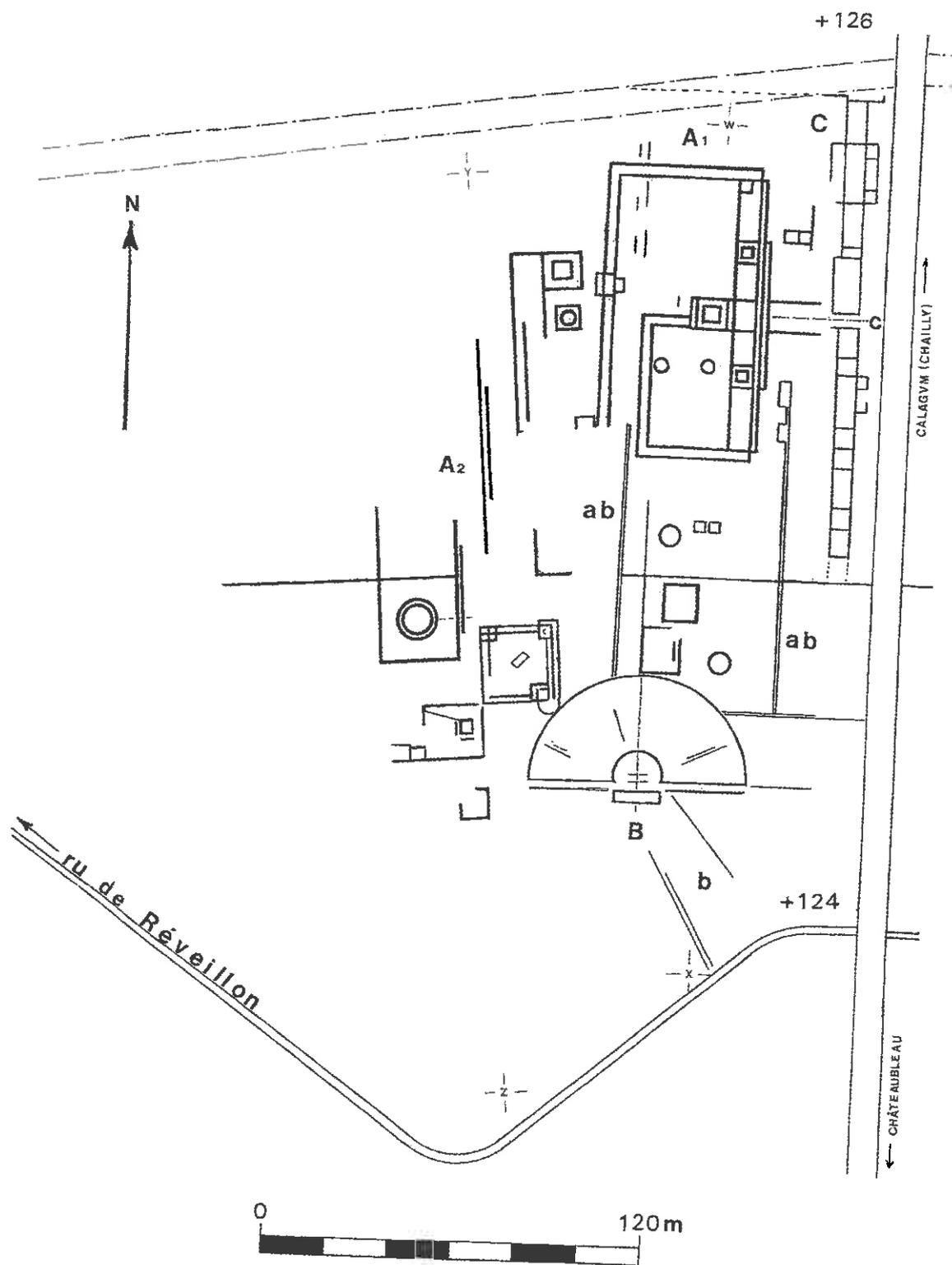


Fig. 8 : Le site de Pécy-en-Brie (cf. § 4.4.)

4.4.4. L'édifice de spectacles B (axe wx)

Le théâtre de Pécy (Fig. 3, d) présente un plan demi-circulaire, outrepassé par la largeur de ses *parodoi* ; son diamètre avoisine les 68 m. Les quelques murs rayonnants discernables à l'intérieur de la *cavea* signalent, sans qu'il soit possible d'en déterminer le nombre, la présence de vomitoires. Le bâtiment de scène, de plan rectangulaire, fait face à une *orchestra* en demi-cercle, ici légèrement outrepassé, dont le diamètre peut être estimé à 15 m. L'orientation de la *cavea* plein sud peut, *a priori*, surprendre. Bien que peu courante, cette exposition ne constitue cependant pas un phénomène unique. On peut à cet égard citer des expositions identiques, notamment à Saint-Marcel-Argentomagus, Jublains, Triguères, Vendeuil-Caply et, plus proche de nous, celle du théâtre de Sognolles-en-Montois. Ces similitudes enlèvent au cas qui nous intéresse, son caractère singulier. Cet édifice de spectacles pouvait accueillir un peu plus de 3600 personnes. Au sud du théâtre, on aperçoit la structure b destinée à l'évacuation, par le chemin le plus court vers le ru de Réveillon, des eaux pluviales provenant de la *cavea* et des édifices situés en amont.

4.4.5 L'habitat de la zone C (axe w x)

Cette zone située en bordure de la voie romaine était très probablement destinée à l'accueil des pèlerins (*hospitalia*) ou, plus généralement, à celui des voyageurs usagers de cette chaussée; un exemple de ce type est connu à Heckenmünster en Allemagne (FAUDUET, 1993, p. 41). L'implantation de ce quartier se caractérise par sa parfaite intégration au plan de masse général. Le passage c autorisait un cheminement direct entre la voie et l'entrée de l'ensemble culturel A1.

4.5. Châteaubleau-Vieux-Champagne (Fig. 9, A1-A5, B, C1-C6, a-g)

Le centre du *vicus* de Châteaubleau est situé sur la bordure est de la *via* Agrippa, à équidistance de Pécy-en-Brie-Riobe et de Sognolles-en-Montois, localités implantées à 8 km l'une de l'autre et à proximité de cette même voie. Ses tracés s'établissent selon trois axes différents. Au nord l'axe a-b, qui correspond à l'alignement moyen du chemin dit « Rue Bourg », est parallèle au *cardo* et aux bâtiments qui le bordent. Au centre l'axe c-d, qui marque le partage entre les quartiers nord et sud du *vicus*, est sensiblement perpendiculaire à la façade du théâtre B. Formant un angle droit avec le précédent, l'axe c-e reporte vers le sud, le tracé septentrional de la voie ; il est presque parallèle à la rue qui borde, à l'ouest, l'ensemble C6. Les fouilles pratiquées par J.-P. Burin et H. Vigarié dès 1960, sur le sanctuaire A2, puis sur l'édifice de spectacles B, à partir de 1967, laissaient présager l'existence d'une agglomération secondaire. Cette interprétation, corroborée par les clichés aériens de G. Harlay et de D. Jalmain, avaient contribué à l'établissement du premier plan de masse de cette agglomération en 1979 (PHILIPPE, 1979-1981). La présence d'un espace culturel, à l'ouest du théâtre, y était partiellement discernable (JALMAIN, 1970, fig. 5). Les recherches pratiquées dans ce secteur, dès 1990, par F. Parthuisot et son équipe, ont mis au jour l'essentiel du vaste complexe culturel A4 (PARTHUISOT, 1993, p. 151-164, fig.2 et 3). L'emprise du site, du moins celle qui a été reconnue par les prospections aériennes, s'étend du nord au sud sur 1720 m et 1000 m, d'est en ouest.

4.5.1. Situation (f, g)

Le site est implanté à environ 4 km au sud de la limite administrative des anciens diocèses de Meaux et de Sens (Fig. 1, 5). Il est traversé, du nord au sud, par le tronçon routier *Agedincum* (Sens)-*Riobe* (Pécy-en-Brie), illustré par la table de Peutinger. Deux éléments de la toponymie suggèrent que cet axe formait un carrefour avec deux chaussées, l'une orientée vers l'est, l'autre vers le sud, respectivement : « Le Haut Chemin » et « La Haute Borne ». Le premier toponyme semble correspondre à une voie qui reliait le *vicus* de Châteaubleau à Augers-en-Brie, un segment de son tracé

apparaît sur un cliché de l'I.G.N., coupant perpendiculairement les parcelles YC 6-8 situées au sud du bois de la « Fosse Ronde » (g). Le second toponyme, renvoie vraisemblablement au tracé présumé de la chaussée qui reliait Pécy-Rioibe à Montereau-Condote ; parcours attesté par la table de Peutinger (cf. *supra* § 4.4.1.). Une structure qui, vraisemblablement, appartient à cette dernière voie, a été repérée sous l'actuel chemin dit « des Bouleaux », à son point de convergence (f) avec le chemin dit « du Lys » (Rens. J.-P. BURIN).

4.5.2. La voirie urbaine

La partie septentrionale du *cardo* a été clairement révélée par les clichés aériens, entre le sanctuaire A2 et le chemin dit de « Bonnadot ». Ce segment se prolonge en ligne droite vers le sud, dans l'alignement de l'actuelle Grande Rue, pour aboutir perpendiculairement à l'église et à proximité de l'enceinte occidentale de l'ensemble cultuel A4. À partir de ce point, le tracé de son extension vers le sud est plus hypothétique ; la rue située à l'ouest de l'ensemble C6 pourrait correspondre à l'aboutissement méridional du *cardo*. Un cliché de D. Jalmain fait état d'un *decumanus*, qui passe entre l'angle nord-est de l'ensemble cultuel A4 et parallèlement à la façade du groupe d'édifices C2 (JALMAIN, 1970, fig. 5). L'extension de cette rue vers l'ouest et son point de rencontre avec le *cardo*, ne peuvent actuellement être déterminés avec précision. Son tracé se prolonge à l'est, par la voie présumée vers Augers-en-Brie, que nous avons vu au paragraphe précédent. Placé en dérivation sur cette dernière voie, un chemin nord-sud conduit à une villa située sur la commune de Vieux-Champagne, à l'orée orientale du « Bois du Châtel » (PILON, 2001, p.10).

4.5.3. Les sanctuaires périphériques (A1, A2, A3, et A5)

On relève ici quatre sanctuaires qui se répartissent aux extrémités du *vicus* et qui se caractérisent par leur grande taille. De forme carrée, les *fana* A1, A3 et A5 (Fig. 4 ; 2, 5 et 6) mesurent respectivement 36, 29 et 27 m de côté. Les structures adventices qui les environnent ne sont pas, en partant des clichés, actuellement interprétables. Le sanctuaire de source A2 (Fig. 4, 17) décrit plus haut (cf. *supra* § 2.4.5.), est de forme rectangulaire, il mesure 32,5 m du nord au sud sur 36 d'est en ouest ; la largeur de sa galerie est de 4,8 m.

4.5.4. L'ensemble cultuel A4

Les clichés aériens de D. Jalmain, concernant la partie septentrionale du site (JALMAIN, 1970, fig. 5) et un sondage pratiqué en 1977, sur son emprise méridionale (BURIN, 1977, pl. 1), avaient permis d'en dresser un premier plan (PHILIPPE, 1979-1980, pl. 1). En 1993, une étude, plus spécialement consacrée à la céramique, assortie d'un plan de masse de cet ensemble, faisait le bilan des structures mises au jour en 1991 (HARLAY, 1993, fig. 1). Le plan, réalisé en partant de ces trois sources, s'est révélé incomplet, car il ne prenait pas en compte le *fanum* méridional, plus récemment mis au jour. Je tiens à remercier ici notre collègue F. Pilon, qui m'a aimablement communiqué des éléments destinés à compléter la synthèse de ces différentes observations. L'ensemble de ces informations, reprises ici (Fig. 2, 4), évoquent le dernier état du complexe cultuel, après le réaménagement de ses composantes architecturales au second quart du 4^e siècle de notre ère. L'analyse des vestiges de l'ensemble cultuel A4, repose sur l'article publié en 1993 par F. Parthuisot qui étudie ces structures ainsi que le mobilier mis au jour lors des sondages pratiqués sur les sanctuaires et sur le péribole, d'août 1990 à février 1991 (PARTHUISOT, 1993, p. 151-164, fig. 2 et 3). L'aire sacrée (*temenos*) s'inscrit dans une vaste enceinte formée par une double galerie, abritée, tel qu'à Kempten-Cambodunum dans la province de

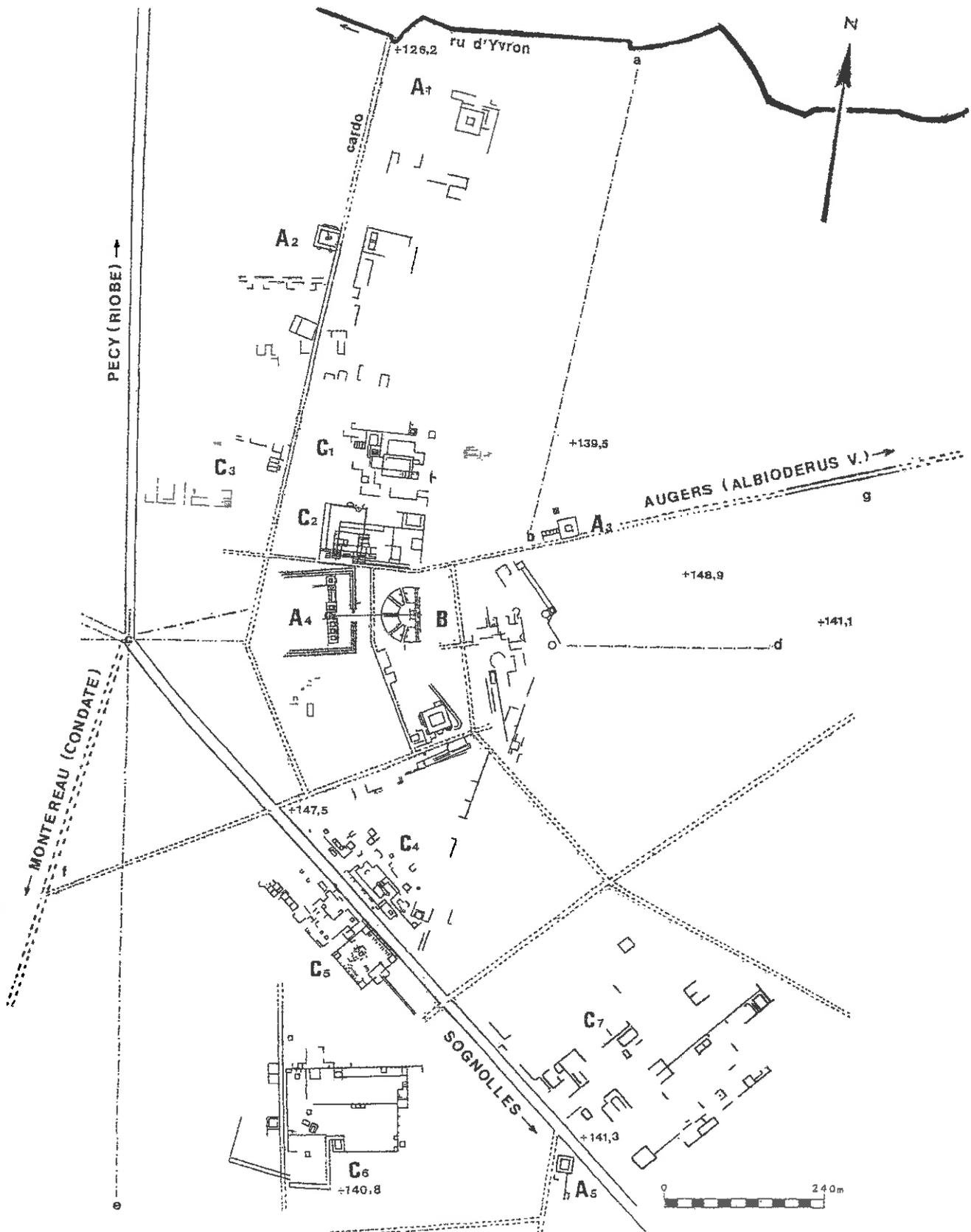


Fig. 9 : Le site de Châteaubleau (cf. § 4.5.)

Rhétie, par un toit à double pente (WEBER, 1994, fig. 2, a et b). Les dimensions de cet ouvrage peuvent être estimées à 130 m, du nord au sud et à un minimum de 115 m d'est en ouest. Les contextes indiquent que les deux murs intérieurs du péribole ont été édifiés au cours de la seconde moitié du 2^e siècle, pour constituer un simple déambulatoire ; le mur extérieur appartient chronologiquement à la période de restructuration du site, au second quart du 4^e siècle. L'implantation de cette enceinte a été partiellement reconnue au nord et à l'est, secteur où a pu être située son entrée principale. Cet accès est matérialisé par un édicule rectangulaire (4,70 mètres sur 3,45) qui, à mon avis, représente le pendant septentrional de l'entrée monumentale, son axe coïncidant approximativement avec le vomitoire ouest du théâtre. Cet accès s'ouvre sur une longue façade constituée par l'alignement nord-sud, de six édifices culturels et de leurs annexes. Le *fanum* nord, de plan carré, mesure 14 m hors œuvre et la *cella* 6 m de côté ; sa façade est dotée d'une avancée rectangulaire, qui semble correspondre à un perron. Construit au second quart du 4^e siècle, cet édifice s'est superposé sur les fondations d'un *fanum* de plan similaire, datable de la première moitié 2^e siècle. Contemporain de ce dernier et enserré dans des constructions tardives, l'édifice culturel de plan octogonal, du type monoptère, mesure 8,40 m dans son grand axe (Fig. 4, 11). Son centre est occupé par un puits d'un mètre cinquante de diamètre. Cette dernière structure se substitue ici à l'habituel socle carré qui, tel qu'à Heckenmünster dans la *civitas* des Trévires, semble avoir constitué un autel ou une base de statue, de 1,40 m de côté, dimension voisine du diamètre de notre puits. (HORNE, KING, 1980, p. 418, 419, fig. 17, 25.5.C). La grande largeur de son mur (0,80 m) s'explique par la spécificité de sa fonction architectonique, cette structure constituant ici le stéréobate de la colonnade périphérique. L'exemple de Pesch, dans la province de Germanie Inférieure, indique que les colonnes étaient symétriquement implantées dans l'axe des angles formés par le polygone (KOETHE, 1934, p.74, Abb.23). Sur cette base, l'édifice octogonal de Châteaubleau devait posséder huit colonnes, son entrecolonnement oriental s'ouvrant sur le *temenos*. Des édifices de cette catégorie sont connus chez les Trévires : à Niederaltdorf, par exemple, où la fouille a démontré que son monoptère était couvert par un toit de tuiles, ses colonnes appartenant à l'ordre toscan (HORNE, KING, 1980, fig. 17.25.3, p. 441).4

4.5.5. L'édifice de spectacles B

Une première illustration du théâtre de Châteaubleau nous a été donnée par un relevé réalisé en 1850 par Victor Burin, à la suite d'un décapage pratiqué par les récupérateurs de pierres (BURIN, VIGARIÉ, 1967, p.6, pl.I). Malgré ses imprécisions, particulièrement pour ce qui concerne l'orientation du vomitoire sud et de son vis-à-vis septentrional, ce plan confirme néanmoins la parfaite symétrie des éléments mis au jour depuis 1967. La *cavea* est fondée sur un remblai contenu par une infrastructure de murs rayonnants et périphériques, qui forment six caissons à l'origine entretoisés par les voûtes des cinq vomitoires. Le tracé du mur de la *corona* est symétriquement interrompu par cinq ouvertures, qui marquent l'entrée des vomitoires ; celui de l'ouest, nettement plus large, 4,5 m selon le plan de Victor Burin, donnait directement accès à l'ensemble culturel A4, situé 38 mètres plus à l'ouest. Les vomitoires latéraux se révèlent, avec une largeur moyenne de 3,27 m, plus étroits ; ils étaient latéralement flanqués de quatre escaliers, placés en vis-à-vis, dont leur sommet constituant le premier palier d'un cheminement vers les gradins de la *cavea* et inversement. L'escalier du vomitoire méridional, doté de 7 marches (+2 m), desservait la *summa cavea*, les deux escaliers nord, menant à l'*ima cavea*, possèdent chacun trois marches (+1m) (BURIN, 1977, pl. IV). Très nettement outrepassé, le diamètre hors œuvre de l'édifice de spectacles peut être estimé à 83 m, sa largeur est-ouest à 59 m ; ses dimensions sont voisines de celles de son homologue de Meilleray. On peut estimer à 5400 le nombre des spectateurs que pouvait contenir la *cavea*. Le demi-cercle de sa *conistra* est également fortement outrepassé, ici par le prolongement rectiligne de son tracé. Cette aire de spectacles, qui avoisine les 36 m de diamètre, se singularise par sa taille exceptionnellement importante, relativement au diamètre de la *cavea* ; il n'est que de 22 m à Meilleray. Les cinq vomitoires qui débouchaient sur la *conistra* devaient avoir une hauteur minimale de 2,5 m. Cette mesure indique que le sommet du mur de *podium*, correspondant sensiblement à la dernière rangée des gradins se situait en surplomb, à au moins 3 m du sol de l'arène. Cette disposition permettait, par la sécurité qu'elle offrait aux spectateurs, de donner des combats, vraisemblablement ici des simulacres de chasse (*venationes*). Les spectacles scéniques se donnaient sur la plate-forme, accolée au mur de scène, qui forme un massif de 8 mètres sur environ 12,5 m. Des structures similaires se rencontrent fréquemment dans les théâtres de type

gallo-romains, par exemple : à Aubigné-Racan dans la Sarthe -10,6 x 5,2 m- et à Vendeuil-Caply dans l'Oise -11,1 x 6,8 m- (LAMBERT, RIOUFREY, 1989, p.79; DUFOUR, 1989, p.69 et 70). Révélés par les clichés aériens de J. Roiseux, les tracés discernables immédiatement à l'est de cette dernière structure, représentent la *frons scaenae* et les deux *parascaenia*, ces dernières correspondant à nos actuelles coulisses (Fig. 3, e; § 2.3.). De part et d'autre de ces édifices, on distingue deux longues galeries.

4.5.6. L'habitat des zones C1, C3, C4 et C7

Hors des zones occultées par les constructions modernes et au hasard de la couverture aérienne, on discerne cinq secteurs d'habitat : C1, C3, C4, C7 et partiellement C5. Parmi ceux-ci, l'espace C3, fouillé à partir de 1993, a révélé sa vocation d'habitat et l'existence d'un atelier de fausse monnaie (PARTHUISOT, 1994, p. 57 ; 1995, p. 49 et 1998, p. 56).

4.5.7. Les bâtiments civils des zones C2, C5 et C6

Certains éléments de l'ensemble C2, en particulier les deux exèdres situées au nord de son édifice occidental, suggèrent l'hypothèse d'un établissement thermal. Ce bâtiment est doté d'une entrée monumentale qui donne directement sur le *decumanus*, face et à proximité de l'enceinte de l'ensemble cultuel A4. Étroitement accolé à la voie le grand bâtiment C5, qui forme un carré de 70 m de côté, présente les spécificités architecturales d'un marché (PELLETIER, 1982, p. 79-82, fig. 59-63). Son large porche, s'ouvre sur une cour intérieure à ciel ouvert et dans l'axe de ce qui semble être un bassin. Vraisemblablement couvertes par la toiture d'un portique, on distingue deux rangées de boutiques respectivement adossées aux murs est et ouest. Le grand ensemble C6, qui s'étend sur 220 m du nord au sud et sur 240 m d'est en ouest, est vraisemblablement une *villa* suburbaine, sa *pars urbana* se situant au nord.

4.6. Sognolles-en-Montois (Fig. 10, A, B, C, D)

Les recherches effectuées sur le site des "Rochottes" à Sognolles-en-Montois ont révélé la présence d'un vaste gisement antique. Son existence a été signalée par notre collègue Patrice Tripé, dès 1977, à la Direction des Antiquités Historiques d'Ile-de-France. Le mobilier qui y fut recueilli a fait l'objet, en 1982, d'un premier inventaire adressé à cette même Direction. L'hypothèse d'un quartier à fonction culturelle, formulée par P. Tripé, (TRIPÉ, 1998, pp. 73-75), se trouve ici amplement validée par les clichés pris, lors des survols effectués, entre 2000 et 2002, par Jean Roiseux. L'exploitation de ces documents a donné l'image d'une agglomération qui, du nord au sud, s'étend sur une longueur lisible d'au moins 720 m et sur une largeur est-ouest d'environ 700 m. Les secteurs A, B et C constituaient le centre vital du *vicus*, où se regroupaient les habituels édifices publics : théâtre, sanctuaires et, exceptionnellement ici, un *forum* monumental. On sait qu'à l'intérieur de ce type d'édifice se concentraient toutes les activités du commerce et de la vie publique d'une cité. Si la présence d'un *forum* peut, à première vue, apparaître ici surprenante, elle atteste l'importance et la prospérité du *vicus* et de sa région. Les recherches sur le terrain ainsi que les prospections aériennes, ont démontré que, loin d'avoir constitué un point isolé, l'agglomération antique s'inscrivait au centre et à proximité d'un vaste contexte d'établissements agricoles et de deux implantations industrielles. Parmi ces dernières, on relève l'important centre de production de Lizines et celui, non moins considérable, de Savins. Au sud des secteurs C et B l'espace est occupé par une vaste zone réservée à l'habitat.

4.6.1. Situation

Le site est implanté à environ 1 km à l'ouest d'un carrefour de la *via Agrippa* (Fig. 1, 6), le centre de ce croisement se situant à 8 km de celui qui dessert l'ensemble cultuel du *vicus* de Châteaubleau, au nord et à 12 km au sud de la limite supposée des *civitates* des Meldes et des Sénons. C'est très vraisemblablement à la hauteur de l'axe qui traverse, d'est en ouest, l'actuel village de Lizines, que se situait cette intersection. Son orientation, indique que la branche occidentale de ce carrefour rejoignait le *cardo*, immédiatement au nord de l'ensemble cultuel A. Le *vicus* est partiellement juché sur une butte, qui avec ses 153,70 m, constitue le sommet topographique de la région.

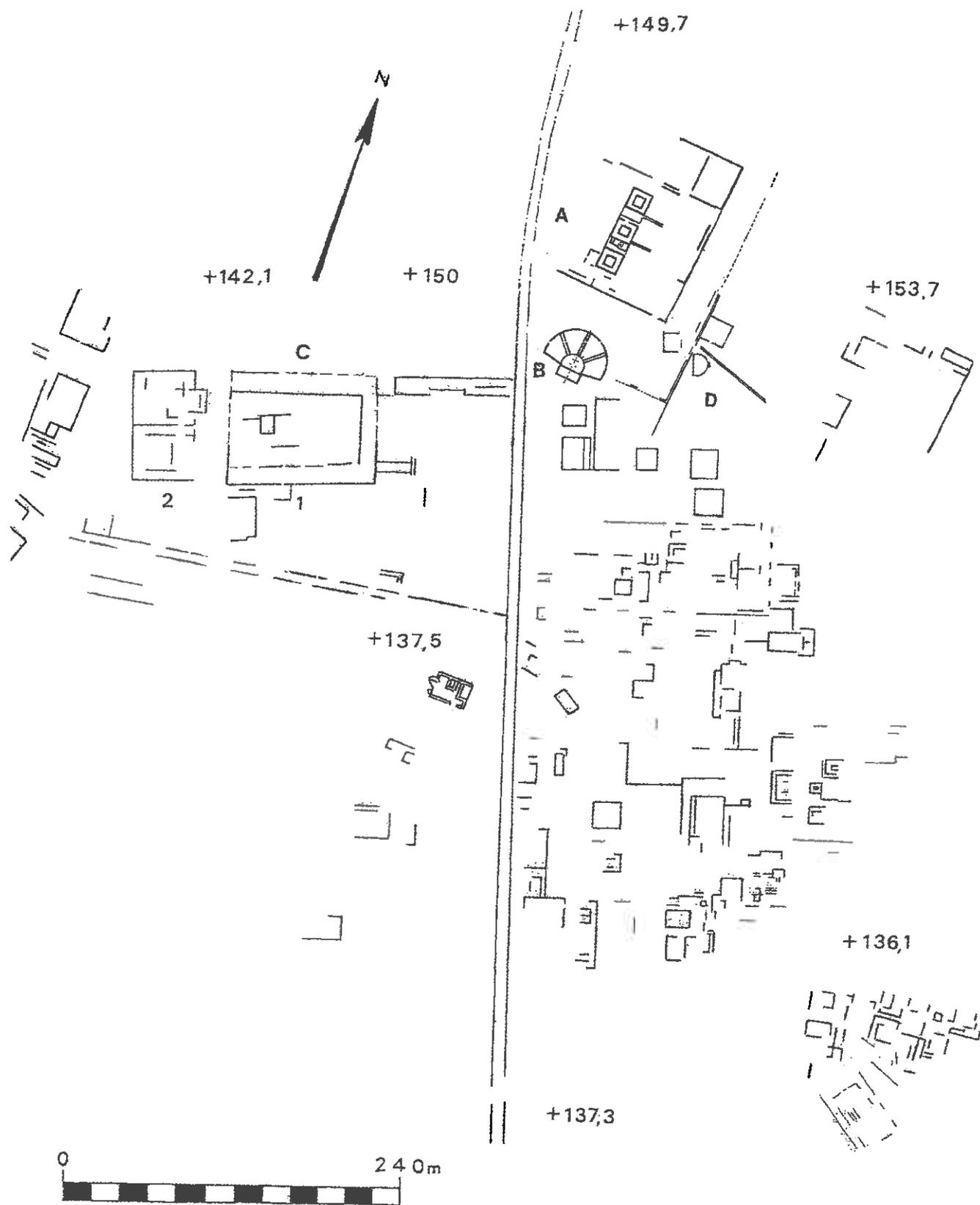


Fig. 10 : Le site de Sognolles-en-Montois (cf. § 4.6.)

4.6.2. La voirie urbaine

L'actuelle voie communale n°4 a vraisemblablement constitué le *cardo* principal de l'agglomération antique. Cet axe majeur nord-sud passe sensiblement au centre du site, les édifices situés de part et d'autre de son tracé sont, le plus généralement, perpendiculaires à cette voie, de même que le *forum* (C). La situation de cet ensemble monumental confirme le bien-fondé de cette proposition. Une étude récente a démontré, plans à l'appui, que le *forum* se situe toujours à proximité du point de convergence du *cardo* principal et du *decumanus maximus* (CLOPPET, 2000, p. 237, 238 et fig. 1-9). Cette dernière rue, bien lisible sur les clichés aériens de J. Roiseux, passe immédiatement au sud du *forum* puis se raccorde à l'ouest, sur une chaussée reconnue sur une distance de 6,5 km par J.-P. Fournier. Son tracé s'oriente ensuite encore plus à l'ouest, en direction de Nangis. Cet axe devait croiser, à environ 4 km à l'ouest de l'agglomération, la voie présumée de Pécy-Rioibe à Montereau-Condate.

4.6.3. L'ensemble cultuel de la zone A

Fondé sur une butte, à la cote 150, l'ensemble cultuel A (Fig. 2, 5) est constitué par un vaste *temenos* quadrangulaire, la longueur de la façade orientale de son périmètre peut être estimée à 90 m. Cet espace recèle une ligne de trois *fana*, édifices de plan carré de 15 mètres de côté. Orientée sur le même axe, la structure rectangulaire observable au nord-est de cet ensemble n'est pas, en partant des seuls clichés, actuellement interprétable. Une source semble bien être à l'origine de l'ensemble cultuel, l'hydronymie atteste son existence à la cote 153,7, qui constitue le sommet topographique du site. Cette ressource hydraulique pourrait également être à l'origine de l'implantation générale du site. Sa position autorisait l'adduction d'eau par gravité vers les différents quartiers du *vicus* : à l'ouest le secteur C, situé entre les cotes 142,1 et 137,5 et au sud, la zone d'habitat qui confine aux cotes 137,3 et 136,1.

4.6.4. L'édifice de spectacles B

Adossé à la cote 147, l'édifice théâtral (Fig. 3, f) possède un plan en demi-cercle outrepassé. Son diamètre, proche de celui d'Augers-en-Brie, avoisine les 47 mètres. et sa hauteur nord-sud 30 m, soit 6,5 m de plus que son rayon. Les deux angles de sa façade se situent, cependant, très nettement en retrait par rapport à la limite sud de la *conistra*. Cette particularité architecturale, n'est pas sans rappeler celle du théâtre d'époque hellénistique, de l'île Thassos (BOULEY, 1985, p. 12 et 13, fig. 22). Cette forme, exceptionnelle en Gaule, se retrouve cependant dans le plan des grands édifices de spectacles à arène elliptique, de Chennevière et de Monbouy. La *conistra*, également outrepassée, qui atteint les 16 m, s'ouvre sur le bâtiment de scène. La *cavea*, qui présente trois vomitoires régulièrement espacés, pouvait accueillir 1800 spectateurs. Ses gradins sont, comme à Pécy-en-Brie, orientés vers le sud.

4.6.5. Le *forum* et les sanctuaires de la zone C

Cet ensemble monumental appartient au type provincial des *fora* fermés, de forme quadrangulaire (PELLETIER, 1982, p.59), il mesure environ 170 mètres dans son grand axe et 80 mètres dans le sens nord-sud. Le plan du *forum* de Sognoles-en-Montois est proche, par sa conception et ses dimensions, de ceux des *fora* d'Augst-Colonia Augusta Rauracorum en Suisse et de Saint-Bertrand-de-Comminges-Lugdunum Convenarum en Haute-Garonne. On retrouve ici, clairement lisible sur les clichés, les composantes de leur habituelle division tripartite : un espace à vocation commerciale (1) et à l'ouest, séparé de l'ensemble précédent par un espace transversal nord-sud, ses annexes cultuelles (2). Le sous-ensemble 1, qui mesure environ 106 mètres sur 80 hors-œuvre, est bordé, sur trois de ses côtés par un portique d'environ 14 mètres de large, son emprise occidentale se trouvant limitée par un mur. Cette disposition fait apparaître une vaste place d'environ 92 mètres sur 52 mètres. Les fouilles pratiquées sur les monuments de ce type, nous renseignent sur la destination et l'usage de ces différents éléments. Les portiques abritaient, parallèlement aux côtés longs de la place, une ou plusieurs rangées d'échoppes, espaces strictement réservés à la circulation piétonnière. Le sous-ensemble 2 est séparé du précédent par une allée transversale, qui à l'exemple des *fora* d'Augst et de Saint-Bertrand-de-Comminges, pourrait correspondre à une rue. Cette structure s'inscrit dans un rectangle mesurant environ 80 mètres sur 42

hors œuvre, cette aire est partagée en deux parties égales par une structure orientée est-ouest, qui marque la mitoyenneté de l'emprise de deux temples (Fig. 4, 12 et 13). Ces édifices, de plan rectangulaire, se démarquent très nettement des sanctuaires de tradition indigène de la zone A. Le temple sud présente un profond *pronaos*, sa *cella* rectangulaire se trouvant confinée au fond du bâtiment, le tracé de sa façade n'est pas discernable sur le cliché. Celle du temple septentrional présente une avancée, dont la largeur avoisine les 16 mètres, il s'agit vraisemblablement ici d'un escalier monumental menant au *pronaos* (cf. *supra* § 2.4.4.). Cet élément indique que l'ensemble cultuel reposait, selon le schéma architectural des sanctuaires italiques, sur un *podium*. Ce surplomb déjà observé ailleurs, en particulier lors de la fouille du *forum* de la rue Soufflot à Paris, était ici destiné à mettre en valeur les deux temples qui s'ouvraient vers l'est, à la vue des usagers de la grande place du *forum*.

4.6.6. Le secteur D

Parallèlement à la façade du péribole A et à la perpendiculaire du théâtre, nous distinguons ce qui semble correspondre au tracé d'une rue bordée par un aqueduc souterrain. Cette structure qui desservait l'édifice de spectacles et vraisemblablement l'ensemble cultuel, alimentait également un bassin en demi-cercle. Il s'agit vraisemblablement ici d'un nymphée à exèdre, son diamètre peut être estimé à 16 m. Ce type de fontaine monumentale se caractérise par sa destination utilitaire et, le plus souvent, culturelle (PELLETIER, 1982, p. 122 et 123). Passant au nord de cet édifice, cette adduction d'eau se dirigeait à l'est, vers un groupe de bâtiments qui pourraient avoir constitué les thermes.

4.6.7. L'habitat

Au sud des secteurs A, B et C apparaît une zone d'habitat, assez dense à l'est du *cardo* et, dans l'état actuel des recherches, plus clairsemée à l'ouest. Ses édifices sont, à de rares exceptions, strictement perpendiculaires au *cardo* principal. Des indices certains indiquent que le *vicus* s'étendait à la fois plus à l'ouest et au sud de la zone prospectée. On relève à l'ouest du *forum* (C), des édifices implantés parallèlement à un chemin d'exploitation et de même, au sud de la cote 136,1, un groupe de bâtiments qui s'alignent à l'intérieur de l'angle d'un quadrilatère, formé par la rencontre de deux sentiers agricoles.

4.6.8. Les faubourgs industriels

Les recherches pratiquées sur les sites de Lizines et de Savins ont révélé deux très importants centres de production. Le premier s'est spécialisé dans la fabrication de céramiques communes (ALADAME, 1976, pp.81-88) et la sidérurgie lourde (ALIX et BAILLY, 1978, p.155), le second dans celle d'éléments en terre-cuite destinés à la construction (MARCOULT, 1997, p.63 et 64). Ces manufactures sont implantées, en bordure de la *via Agrippa*, à une distance de 4 km l'une de l'autre. Celle de Lizines, située entre 1200 et 1500 m à vol d'oiseau du centre de l'agglomération antique, semble bien avoir constitué le *suburbium* industriel de Sognolles. La notion de *suburbium* industriel peut également être retenue, malgré son plus grand éloignement, pour l'unité de production de Savins, située à environ 3700 m à vol d'oiseau de ce même centre urbain. L'implantation de ces deux faubourgs industriels, en bordure d'une bonne voie qui menait à un fleuve navigable, ne pouvait que favoriser la diffusion de leurs productions. La Seine, située à quelque 14 km au sud permettait d'accéder au fret fluvial, moyen particulièrement bien adapté au transport des matériaux pondéreux sur de longues distances.

5. CONCLUSION

Parmi les six *vici* principalement étudiés ici, seul Augers a eu, mais assez tardivement, les honneurs de l'Histoire. Il convenait, que l'archéologie, son auxiliaire, vienne enfin suppléer au mutisme des sources antiques. Ce dossier, qui s'inscrit dans cette démarche, pourrait constituer le prologue d'un *corpus* sur les agglomérations gallo-romaines de Seine-et-Marne ; recueil susceptible de révisions et de compléments, à la lumière des futures découvertes. On ne peut, à cet égard, que souhaiter l'extension de

cette recherche, sur l'ensemble des sites encore préservés par l'urbanisation : Chailly-en-Brie-*Calagum*, par exemple, attesté par la Table de Peutinger. Action qui apportera des réponses, sur certains points de la problématique des agglomérations secondaires, notamment et non seulement, sur les divers aspects de l'urbanisation des confins meldo-sénon. Les plans issus de l'exploitation des clichés aériens, permettent une localisation rapide et efficace des structures à fouiller et une vision globale sur l'emprise du site. Cette dernière spécificité, constitue une aide à la décision indispensable à la planification des travaux et aux mesures touchant à la conservation de ce patrimoine. C'est principalement pour répondre favorablement à plusieurs agriculteurs, qui se plaignaient d'interventions à la fois illégales et intempestives pour les récoltes, que j'ai renoncé à donner ici la localisation précise des sites inédits reproduits sur les plans, la plupart d'entre eux n'ayant pas, par ailleurs, été fouillés. Les coordonnées topographiques ainsi que les toponymes et les hydronymes qui s'y rattachent sont, bien entendu, à la disposition des archéologues qui œuvrent dans le cadre des activités de la D.R.A.C. Je tiens à remercier ici les collègues cités dans ces pages qui, notamment par la communication de clichés aériens, ont très largement contribué à la réalisation de cette étude.

BIBLIOGRAPHIE

ACLOQUE, 1968

Acloque B. – Les voies anciennes du canton de la Ferté-sous-Jouarre. *Bull. du Groupement Archéol. de Seine-et-Marne*. n° 9, 1968, p. 40 et 41.

ALADAME, 1976

Aladame J.-C. - Lizines centre industriel gallo-romain en pays sénonais. *Bull. du Groupement Archéol. de Seine-et-Marne*. n° 16, 1975 (1976), pp. 81-88, fig. 20 et 21.

ALIX et BAILLY, 1978

Alix N., Bailly O. et P. - Répertoire archéologique de la Seine-et-Marne à l'époque gallo-romaine. *Bull. du Groupement Archéol. de Seine-et-Marne*. n° 18-19, 1977 (1978), pp.143-167, 1 carte.

ARNAUD, 1998

Arnaud P. – Vers une définition géodynamique des *suburbia* : éléments pour une zonation des zones péri-urbaines. In : BEDON (R.) éd. – *Svbvrbia. Les faubourgs en Gaule romaine et dans les régions voisines. Caesarodunum* tome XXXII, Limoges, P.U.L., 2000, p. 64-81. (Actes du colloque du Centre de Recherche André Piganiol du 16 mai 1997).

BARAT, 1993

Barat, Y. – La céramique du Haut Empire en Ile-de-France (I^{er} et III^e siècles). *La céramique gallo-romaine du Haut-Empire dans le nord de la France et dans les régions voisines*. (Actes de la table ronde d'Arras d'octobre 1993). Nord-Ouest Archéologie, 11 p., 19 fig.

BARBET et BECQ, 1994

Barbet A., Becq G. – La peinture à sujets figurés dans les temples de tradition indigène en Gaule. In : GOUDINEAU (C.), FAUDUET (I.) et COULON (G.) dir. - *Les sanctuaires de tradition indigène. Actes du colloque d'Argentomagus (Argenton-sur-Creuse-Saint-Marcel, Indre), 8, 9 et 10 octobre 1992*. Paris, éd. Errance - Musée d'Argentomagus, 1994, p.104-114, 12 fig.

BENHADDOU, 1991

Benhaddou S. – Organisation générale de la ville gallo-romaine. In : *Melun au temps de Rome*. Melun, 1991, p.23-25, 2 fig., 2 cartes.

BOULEY, 1985

Bouley E. – Réflexions sur les monuments des spectacles romains de type mixte situés en Germanie Supérieure, en Belgique et Macédoine. *Revue Archéol. Sites*. - n° 25, 1985, p. 4-13, 22 fig.

BOURGEOIS, 1975

Bourgeois (D.) - Augers-en-Brie. Les fibules gallo-romaines. *Bull. du Groupement Archéol. de Seine-et-Marne*, 16, 1975, p. 69-79, 19 fig.

BOURGEOIS, 1977

Bourgeois (D.) - Augers-en-Brie. La céramique sigillée. *Bull. du Groupement Archéol. de Seine-et-Marne*, 17, 1976 (1977), p. 48-62, pl. 1-7.

BOURGEOIS, 1979

Bourgeois (D.) - Augers-en-Brie - La céramique sigillée (suite). *Bull. du Groupement Archéol. de*

Seine-et-Marne, 20, 1979, p. 51-63, pl. 1-7.

BOURGEOIS, 1981

Bourgeois (D.) - Augers-en-Brie : Les marques de potiers. *Bull. du Groupement Archéol. de Seine-et-Marne*, 21, 1980 (1981), p. 39-50, 3 fig.

BURIN, 1977

Burin J.-P. - Rapport de fouilles de Châteaubleau, 1977, à la Direction des Antiquités Historiques : chantier du Bois de la Vigne, 10^e campagne de fouilles, 1977, p. 1-19, 5 fig., pl. V-XV.

BURIN, 1982

Burin J.-P. - Rapport de fouilles de Châteaubleau, 1982, à la Direction des Antiquités Historiques : chantier de la Tannerie, 20^e campagne de fouilles, 1982, p. 1-30, 5 fig., pl. V-XXV.

BURIN, 1993

Burin J.-P. - Quelques racines pré-romaines au site gallo-romain de Châteaubleau. *Bulletin Monumental*, tome 151-I, 1993, p. 31-45, 13 fig.

BURIN, VIGARIÉ, 1967

Burin J.-P., Vigarié H. - Rapport de fouilles de Châteaubleau, 1966-1967, à la Direction des Antiquités Historiques : le Bois (ou le Château de la Vigne) - mai 67 - octobre 67, p. 3-21, pl. I-III, clichés 1-5, 1 plan.

CADOUX, 1973

Cadoux J. L. - Le sanctuaire gallo-romain de Ribemont-sur-Ancre. *Caesarodunum. Bulletin de l'Institut d'Études Latines et du Centre de Recherches A. Piganiol*, n° 8, numéro spécial, p. 56-63, 2 fig. (Actes du colloque pour une géographie sacrée de l'occident romain. Problèmes posés par l'implantation des sanctuaires).

CHEVALIER et al., 1988-1989

Chevalier R., Parent R., Plavinet P. - Prospections aériennes au-dessus du canton de Lizy-sur-Ourq. *Bulletin de la Société littéraire et historique de la Brie*, 44^e volume, 1988, p. 5-14, fig. 1-3.

CIOBANU, 2000

Ciobanu R. - *Canabae, uici et castella* en Dacie romaine. In : BEDON (R.) éd. - *Svbvrbia. Les faubourgs en Gaule romaine et dans les régions voisines. Caesarodunum* tome XXXII, Limoges, P.U.L., 2000, p. 349-363, 1 carte, 2 tableaux. (Actes du colloque du Centre de Recherches André Piganiol du 16 mai 1997).

CLOPPET, 2000

Cloppet C. - Un rapport ville-campagne en Gaule romaine : l'arrivée et la place des routes dans les agglomérations du Haut-Empire (Lyonnaise, Germanie Supérieure). In : BEDON (R.) éd. - *Svbvrbia. Les faubourgs en Gaule romaine et dans les régions voisines. Caesarodunum* tome XXXII, Limoges, P.U.L., 2000, p. 217-245, 9 fig. (Actes du colloque du Centre de Recherches André Piganiol du 16 mai 1997).

COTTARD, 1991

Cottard J. - L'amphithéâtre. In : *Melun au temps de Rome*. Melun, 1991, p.76 et 77, 2 fig.

DESBORDES, 1967

Desbordes J.-M. - Le Pagus Meldicus. *Bull. du Groupement Archéol. de Seine-et-Marne*, n° 6, 1965 (1967), p. 25-40, 1 fig.

DUFOUR, 1989

Dufour G. - Vendeuil-Caply. *Dossiers histoire et archéologie : les théâtres de la Gaule romaine*, n° 134, 1989, p. 69-72, 5 fig.

DUMASY, 1974

Dumasy F. - Les théâtres ruraux des Carnutes et des Sénons : leur implantation et leurs rapports avec la *civitas*. *Revue Archéol. du Centre*, t. XIII, n° 51-52, fasc. 3-4, 1974, pp. 195-218, fig. 1-6.

DUPUIS, 1991

Dupuis X. - Le statut administratif de Melun au travers d'une dédicace. In : *Melun au temps de Rome*. Melun, 1991, p.26, fig. A, B, C.

FAUDUET, 1993

Fauduet I. - *Les temples de tradition celtique en Gaule romaine*. Paris, éd. Errance, 1993. 160 p., 110 ill.

FAUDUET, 2002

Fauduet I. - Les sanctuaires gallo-romains, quoi de neuf ? *L'archéologue*, n° 61, 2002, pp. 22-26, 6

ill.

FERDIÈRE, 1997

Ferdière A. – Les agglomérations secondaires dans le département du Loiret (Carnutes, Eduens, Sénons, Bituriges) Ier-IVe siècle. – *Atlas des villes et des réseaux de villes en Région Centre*, p. 3-9, 4 cartes.

FOUCRAY, 1997

Foucray B. – La circulation monétaire dans les campagnes de l'Antiquité tardive : l'exemple francilien. In : OUZOULIAS (P.) et VAN OSSEL (P.) dir. – *Programme collectif de recherche. L'époque tardive en Ile-de-France*. Paris, décembre 1997, p. 42-49, 6 fig.

FREI-STOLBA, 1984

Frei-Stolba R. – Götterkult in der Schweiz zur römischen Zeit unter besonderer Berücksichtigung der epigraphischen Zeugnisse. *Bulletin des Antiquités Luxembourgeoises*, vol 15, 1984, p.75-126, 6 fig.

FROMENTIN, 1984

Fromentin F. – Les voies romaines : histoire, techniques et sources d'étude en Ile-de-France. In : *Gallo-romains en Ile-de-France*. 1984, pp. 213-217, 2 fig.

HARLAY, 1993

Harlay G. – La céramique de Lizines découverte à Châteaubleau (Seine-et-Marne). Essai de chronologie (Ile et IIIe siècles). *S.F.E.C.A.G., Actes du Congrès de Versailles*, 1993, p. 177-181, fig. 1-3.

HORNE, KING, 1980

Horne P. D. King A. C. – Romano-celtic temples in continental Europe : a gazetteer of those with known plans. In : RODWELL (W.) éd. *Temples, churches and religion : recent research in roman Britain*. Oxford, B.A.R. 77, 1980, p. 369-555, 28 fig., 1 carte.

JALMAIN, 1970

Jalmain D. – Réflexion sur dix années de prospection aérienne dans le Bassin Parisien. *Forum. Supplément au numéro 821 de la revue du Touring de France*, n° 1, 1970, p. 67-72, fig. 1-7, 1 carte.

JOY, 1993

Joy P. – *Le problème de la céramique granuleuse improprement dénommée « céramique de Mayen », du Bas-Empire gallo-romain au monde carolingien en Ile-de-France*, 1993, n° d'inv. 26, 1 pl. Thèse présentée à l'École Pratique des Hautes Études, IVe section.

JUFER, LUGINBÜHL, 2001

Jufer N., Luginbühl T. – *Répertoire des dieux gaulois. Les noms des divinités celtiques connus par l'épigraphie, les textes antiques et la toponymie*. Paris, éd. Errance, 2001, 132 p.

KOETHE, 1933

Koethe H. – Die keltischen Rund- und Vielecktempel der Kaiserzeit. *Bericht der Römischen Germanischen Kommission*, n° 23, 1933 (1934), p.10-108, pl. 1-9, fig. 1-38.

LAMBERT, RIOUFREY, 1989

Lambert C., Rioufreyt J. – Aubigné. *Dossiers histoire et archéologie : les théâtres de la Gaule romaine*, n° 134, 1989, p. 77-79, 2 fig.

LAMBOGLIA, 1962

Lamboglia N. – Notes et discussion : punti fermi sul teatro romano di Ventimiglia. *Revue d'Études Ligures*, n° 1-4, 1962, p. 270-290, fig. 1-19B, tav. I.

MAGNAN, 1998

Magnan D. – Le pays meldois : du *pagus* de l'indépendance gauloise au *pagus* de la période franque. In : *Profane et sacré en pays meldois : protohistoire-gallo-romain*. Meaux, 1998, p. 13-16, 1 fig.

MAJUREL, 1964

Majurel R. – Habitats gallo-romains à Augers-en-Brie (Seine-et-Marne). – *OGAM*, t. XVI, n° 94-96, fasc. 4-6, 1964, pp. 407-417, 8 fig.

MAJUREL, 1965

Majurel R. – Céramiques sigillées de quelques habitats gallo-romains de Seine-et-Marne. Montauban-Chauffour-Les Orbies. – *OGAM*, t. XVII, n° 97-98, fasc. 1-2, 1965, p. 115-125, 6 fig.

MAJUREL, 1966 a

Majurel R. – Un quartier du *vicus* d'Augers-en-Brie en bordure de la route Troyes-Senlis (*Augustobona-Augustomagus*). *OGAM*, t. XVIII, n° 103-104, fasc. 1-2, 1966, p. 35-70, 42 fig.

MAJUREL, 1966 b

Majurel R. – Les trouvailles numismatiques d'un fond de piscine et leur enseignement (Augers-en-Brie, Seine-et-Marne) - *OGAM*, t. XVIII, n° 107-108, fasc. 5-6, 1966, p. 469-475, 4 fig.

MARCOULT, 1997

Marcoult F. – Savins : Les Cottés-Mains. In : *Bilan scientifique 1997. Ile-de-France*. Direction Régionale des Affaires Culturelles- Service Régional d'Archéologie. Ministère de la Culture et de la Communication, 1997, pp. 63 et 64.

MATTER, 1989

Matter M. – Théâtres-amphithéâtres et théâtres ruraux. *Dossiers histoire et archéologie : les théâtres de la Gaule romaine*, 1989, n° 134, p. 46-49, 5 fig.

PARTHUISOT, 1993

Parthuisot F. – Le second sanctuaire de Châteaubleau. *Mémoires du Groupement Archéologique de Seine-et-Marne*, n°1, année 1993, p.151-164, 8 fig. (Actes des journées d'archéologie d'Ile-de-France : paléo-environnement et actualités, Meaux, 16 et 17 mars 1991).

PARTHUISOT, 1994

Parthuisot F. - Châteaubleau : les Grands Jardins. In : *Bilan scientifique 1994. Ile-de-France*. Direction Régionale des Affaires Culturelles- Service Régional d'Archéologie. Ministère de la Culture et de la Communication, 1994, p. 57.

PARTHUISOT, 1995

Parthuisot F. - Châteaubleau : Grands Jardins. In : *Bilan scientifique 1995. Ile-de-France*. Direction Régionale des Affaires Culturelles- Service Régional d'Archéologie. Ministère de la Culture et de la Communication, 1995, p. 48, 49, 1 fig.

PARTHUISOT, 1998

Parthuisot F. - Châteaubleau : Les Grands Jardins, fouille programmée. In : *Bilan scientifique 1998. Ile-de-France*. Direction Régionale des Affaires Culturelles- Service Régional d'Archéologie. Ministère de la Culture et de la Communication, 1998, p. 56.

PELLETIER, 1982

Pelletier A. – *L'urbanisme romain sous l'Empire*. Paris, éd. Picard, 1982, 208 p. 159 ill.

PHILIPPE, 1979-1980

Philippe J. - Contribution à l'étude du site antique de Châteaubleau. La céramique sigillée à reliefs des quatre premiers siècles de notre ère. *Bull. du Groupement Archéol. de Seine-et-Marne*, n° 20, année 1979 (1980), p. 78-127, 3 fig., 25 pl.

PHILIPPE, 1999-2000

Philippe J. – *Les fibules de Seine-et-Marne du 1^{er} siècle av. J.-C. au 5^e siècle ap. J.-C.* Mémoires archéologiques de Seine-et-Marne, n°1, 1999 (2000), 234 p., 98 fig.

PHILIPPE, 2000

Philippe J. – Un vaste ensemble monumental gallo-romain révélé par la prospection aérienne. *Les Échos de l'Association des Amis du Musée des Antiquités Nationales*, bull. n° 8, février 2000, p.5.

PILON, 1997

Pilon F. – Les monnaies du Bas-Empire découvertes sur le site du théâtre à Châteaubleau (Seine-et-Marne). In : OUZOULIAS (P.) et VAN OSSEL (P.) dir. – *Programme collectif de recherche. L'époque tardive en Ile-de-France*. Paris, décembre 1997, p. 23-29, 3 fig.

PILON, 2001

Pilon F. – La villa gallo-romaine du « Bois du Châtel » à Vieux-Champagne (Seine-et-Marne). *Journées Archéologiques d'Ile-de-France 2001*. Pré-actes, samedi 1^{er} décembre, dimanche 2 décembre 2001, p.10.

SCHLEIERMACHER, 1933

Schleiermacher W. – Studien an Göttertypen der römischen Rheinprovinzen. *Bericht der Römischen- Germanischen Kommission*, n° 23, 1933, p.109-143, pl. 1-16, fig. 1-4.

SÉGUIER, 1997

Séguier J.-M. – L'agglomération secondaire de la Terre aux Moines à Montereau-fault-Yonne (Seine-et-Marne) au Bas-Empire. In : OUZOULIAS (P.) et VAN OSSEL (P.) dir. – *Programme collectif de recherche. L'époque tardive en Ile-de-France*. Paris, décembre 1997, p. 47-63, 7 fig., 2 tabl.

TRIPÉ 1983

Tripé P. – Les monnaies d'Augers. *Bull. du Groupement Archéol. de Seine-et-Marne*, n° 22, année

1981 (1983), p. 37-80, 6 pl.

TRIPÉ 1998

Tripé P. - Le site gallo-romain des Rochottes à Sognolles-en-Montois : I - Les fibules. *Provins et sa région*, n° 152, 1998, pp. 73-90, 7 fig

VITRUVÉ

Vitruvius Marcus V. Pollio - *De architectura*, Livre V, chapitre III : *De theatro ejusque salubri constitutione* (Trad. C. Perrault, présentée par A. Dalmas) - Paris, Éd. Balland, 1979, 350 p.

WEBER, 1994

Weber G. - Les sanctuaires de tradition indigène en Allemagne romaine (trad. M.-C. Maillé). In : GOUDINEAU (C.) dir., FAUDUET (I) dir., COULON (G.) dir. *Les sanctuaires de tradition celtique en Gaule romaine*. Paris, éd. ERRANCE, 1994, p.17-23, 6 fig. (Actes du colloque d'Argentomagus des 8-10 octobre 1992).

WILSON, 1973

Wilson D. R. - Temples in Britain : A typological survey. *Caesarodunum. Bulletin de l'Institut d'Études Latines et du Centre de Recherches A. Piganiol*, n° 8, numéro spécial, p. 24-44, 14 fig. (Actes du colloque pour une géographie sacrée de l'occident romain. Problèmes posés par l'implantation des sanctuaires).



Le théâtre de Meilleray en 1996 (cliché Jean Roiseux)

METEOROLOGIE

LE TEMPS A FONTAINEBLEAU : JUILLET - DECEMBRE 2003

Ces informations sont extraites de « Climatologie de Seine-et-Marne »
bulletin mensuel publié par METEO-FRANCE.

*

JUILLET 2003 : Mois un peu sec, chaud avec une insolation normale.

Températures	Moyenne :	19.9°C (normale : 18.9°C)
	moyenne des minimales :	12.6°C
	moyenne des maximales :	27.1°C
	température la plus basse :	8.2°C le 6
	température la plus élevée :	36.2°C le 15
Pluie	Cumul :	46.0 mm (normale : 56 mm)
	pluviométrie la plus élevée :	12.4 mm le 2

<i>aux bornages</i>		<i>par rapport à Fontainebleau</i>
ARBONNE	56.2 mm	10.2 mm
MELUN	73.2 mm	27.2 mm
NEMOURS	39.0 mm	-7.0 mm
NOISY/ECOLE	44.2 mm	-1.8 mm
SAINT-MAMMES	52.9 mm	6.9 mm
LE VAUDOUE	41.0 mm	-5.0 mm

Insolation **249 heures** à MELUN-VILLAROCHE (normale : 233 heures)

Vents Un peu plus de vents de Sud-Ouest que d'habitude.
vent maximal : **68 km/h** de Sud-Sud-Ouest le 1^{er}

Evapo-transpiration potentielle (ETP) **135.3 mm** (par décade 40.4 – 53.8 – 41.1)
146.4 mm à MELUN-VILLAROCHE

*

AOÛT 2003 : Encore un mois sec. Canicule historique du 5 au 13. Record de soleil.

Températures	Moyenne :	22.8°C (normale : 18.6°C)
	moyenne des minimales :	14.1°C
	moyenne des maximales :	31.5°C
	température la plus basse :	4.7°C le 31
	température la plus élevée :	40.9°C le 12
Pluie	Cumul :	28.8 mm (normale : 55 mm)
	pluviométrie la plus élevée :	14.4 mm le 17

<i>aux bornages</i>		<i>par rapport à Fontainebleau</i>
ARBONNE	36.7 mm	7.9 mm
MELUN	41.4 mm	12.6 mm
NEMOURS	23.4 mm	-5.4 mm
NOISY/ECOLE	27.8 mm	-1.0 mm
SAINT-MAMMES	28.5 mm	-0.3 mm
LE VAUDOUE	25.6 mm	-3.2 mm

Insolation **318 heures** à MELUN-VILLAROCHE (normale : 230 heures)

Vents Omniprésence des vents de Nord faibles.
Vent maximal : **43 km/h** de Sud le 14.

Evapo-transpiration potentielle (ETP) **141.1 mm** (par décade : 58.1 – 44.9 – 38.1)
147.8 mm à MELUN-VILLAROCHE

*

SEPTEMBRE 2003 : Toujours déficitaire en pluie. A peu près normal en températures moyennes. Mois bien ensoleillé.

Températures **Moyenne :** **14.9°C** (normale : 15.1 °C)
moyenne des minimales : 6.6°C
moyenne des maximales : 23.2°C
température la plus basse : -1.4°C le 29
température la plus élevée : 31.0°C le 19

Pluie **Cumul :** **30.4 mm** (normale : 68 mm)
pluviométrie la plus élevée : 21.4 mm le 20

<i>aux bornages</i>		<i>par rapport à Fontainebleau</i>
ARBONNE	26.2 mm	-4.2 mm
MELUN	16.8 mm	-13.6 mm
NEMOURS	30.6 mm	0.2 mm
NOISY/ÉCOLE	23.4 mm	-7.0 mm
SAINT-MAMMES	22.8 mm	-7.6 mm
LE VAUDOUE	24.3 mm	-6.1 mm

Insolation **230 heures** à MELUN-VILLAROCHE (normale : 170 heures)

Vents Fréquents vents de Nord-Est faibles.
Vent maximal : **61 km/h** de Sud-Sud-Ouest le 22

Evapo-transpiration potentielle (ETP) **66.8 mm** (par décade : 23.0 – 25.8 – 18.0)
79.7 mm à MELUN-VILLAROCHE

*

OCTOBRE 2003 : .Précipitations excédentaires. Mois très froid avec un ensoleillement normal.

Températures **Moyenne :** **8.8°C** (normale : 10.9 °C)
moyenne des minimales : 3.9°C
moyenne des maximales : 13.8°C
température la plus basse : -4.5°C le 25
température la plus élevée : 25.4°C le 2

Pluie **Cumul :** **87.6 mm** (normale : 70 mm)
pluviométrie la plus élevée : 15.0 mm le 22

<i>aux bornages</i>		<i>par rapport à Fontainebleau</i>
ARBONNE	84.3 mm	-3.3 mm
MELUN	65.7 mm	-21.9 mm
NEMOURS	83.8 mm	-3.8 mm

NOISY/ECOLE	78.6 mm	-9.0 mm
SAINT-MAMMES	77.0 mm	-10.6 mm
LE VAUDOUE	76.5 mm	-11.1 mm

Insolation **121 heures** à MELUN-VILLAROCHE (normale : 117 heures)

Vents Fréquents vents au Nord-Est à cause des conditions anticycloniques du 11 au 19.

Vent maximal : **83 km/h** de Sud-Sud-Ouest le 2

Evapo-transpiration potentielle (ETP) **26.3 mm** (par décade : 10.3 – 11.3 – 4.7)
31.5 mm à MELUN-VILLAROCHE

*

NOVEMBRE 2003 : Pluviométrie mensuelle normale à cause des pluies du 30. Mois très doux mais mal ensoleillé.

Températures **Moyenne : 7.3°C** (normale : 6.1°C)
moyenne des minimales : 2.9°C
moyenne des maximales : 11.8°C
température la plus basse : -3.3°C le 17
température la plus élevée : 19.8°C le 23

Pluie **Cumul : 61.0 mm** (normale : 65 mm)
pluviométrie la plus élevée : 21.6 mm le 30

<i>aux bornages</i>		<i>par rapport à Fontainebleau</i>
ARBONNE	53.9 mm	-7.1 mm
MELUN	57.1 mm	-3.9 mm
NEMOURS	53.0 mm	-8.0 mm
NOISY/ECOLE	58.0 mm	-3.0 mm
SAINT-MAMMES	62.4 mm	1.4 mm
LE VAUDOUE	56.1 mm	-4.9 mm

Insolation **55 heures** à MELUN-VILLAROCHE (normale : 78 heures)

Vents Prédominance des vents d'Est à Sud-Est à cause des conditions anticycloniques du 4 au 11.

Vent maximal : **68 km/h** de Sud-Ouest le 3

Evapo-transpiration potentielle (ETP) **8.4 mm** (par décade : 3.6 – 2.2 – 2.6)
10.2 mm à MELUN-VILLAROCHE

*

DECEMBRE 2003 : Pluviosité proche de la normale. Températures moyennes de saison. Mois plutôt ensoleillé.

Températures **Moyenne : 4.2°C** (normale : 4.1°C)
moyenne des minimales : 0.8°C
moyenne des maximales : 7.6°C
température la plus basse : -7.7°C le 10
température la plus élevée : 12.5°C le 13

Pluie **Cumul :** **65.0 mm** (normale : 71mm)
 pluviométrie la plus élevée : 11.4 mm le 11

<u>aux bornages</u>		<u>par rapport à Fontainebleau</u>
ARBONNE	54.7 mm	-10.3
MELUN	50.3 mm	-14.7
NEMOURS	41.2 mm	-23.8
NOISY/ECOLE	57.6 mm	-7.4
SAINT-MAMMES	60.9 mm	-4.1
LE VAUDOUE	56.1 mm	-8.9

Insolation **60 heures** à MELUN-VILLAROCHE (normale : 50 heures)

Vents Les vents de Nord, Est et Sud-Est sont un peu plus fréquents que d'habitude au détriment des vents de Sud-Ouest.

Vent maximal : **79 km/h** de Sud le 28.

Evapo-transpiration potentielle (ETP) **5.1 mm** (par décade : 1.7 – 1.2 – 2.2)
 5.7 mm à MELUN-VILLAROCHE

*

BILAN DE L'ANNEE 2003

Pluviométrie légèrement inférieure à la normale. Année très chaude. Tout près d'un record annuel d'ensoleillement.

Pluviométrie :

Avec une pluviométrie annuelle de 652 mm à Fontainebleau, l'année 2003 peut être considérée comme étant un peu sèche. La normale annuelle (1971-2000) est de 758 mm et les 20% de pluviométries annuelles les plus proches de la normale (depuis 1951) se situe entre 670 et 800 mm. Les mois de Février et Mars, ainsi que l'été, ont été secs alors qu'un seul mois fut nettement excédentaire (Mai).

On note 97 jours avec pluie supérieure ou égale à 1 mm dont 18 avec pluie supérieure ou égale à 10 mm (normales respectives : 123 jours et 21 jours).

La neige est observée à 7 reprises (normale : 11 jours avec chute de neige).

Température :

La température moyenne de l'année 2003 est de 11.4°C (normale annuelle : 10.6°C). Cette année 2003 est donc chaude. Elle se classe au 7^{ème} rang de la douceur (années classées par ordre décroissant de douceur, record 1990 avec 11.9°C). Elle fait suite à deux années déjà très chaude (2002, classée au 5^{ème} rang) ou chaude (2000, au 9^{ème} rang). La canicule du mois d'août, exceptionnelle par sa durée et son intensité, restera longtemps dans nos mémoires mais il ne faudrait pas oublier le mois de juin, beaucoup plus « spectaculaire » à une époque de l'année où les fortes températures sont nettement moins fréquentes (24 jours avec une température maximale supérieure à 25°C, contre 8 en normale). La période juin-août 2003 a donc été exceptionnellement chaude (la plus chaude depuis 1951, 1°C de plus qu'en 1976). Les mois de janvier, février et octobre ont été plutôt froid.

Insolation :

Il s'en est fallu seulement de quelques heures pour que cette année 2003 fut la plus ensoleillée de ces quarante dernières années à Melun-Villaroche (seul point de mesure de l'insolation, début des

mesures en 1963). On cumule, en effet, 2115 heures de soleil (normale : 1742 heures) alors qu'on en avait totalisé 2123 en 1989. A signaler les mois de mars et août, records de soleil dans notre climatologie. Deux records de soleil en 4 mois, voilà qui est notable. Un record de soleil est battu (statistiquement) tous les 15 à 20 mois.

Mise à part la canicule et l'ensoleillement, l'année 2003 est calme (pas de vents violents, pas de phénomènes orageux particuliers, pas de neige exceptionnelle).

Gérard FLEUTER

TABLE DES MATIERES

VOLUME 79

ANNEE 2003

PROTECTION DE LA NATURE

BRUNEAU de MIRE Ph. : Note sur le mur du Grand Parquet à Fontainebleau, p. 51

☞ : L'Homme et la Nature, p. 98

DASZKIEWICZ P. : Białowieza-Fontainebleau : quelques remarques et arguments historiques en faveur du jumelage, p. 4

RETAIL F. du : La mare Marcou, p. 99

ORNITHOLOGIE

BROUILLARD Y. : Première reproduction certaine du Héron bihoreau *Nycticorax nycticorax* en Bassée auboise, p.129

PARISOT Chr. et SPANNEUT L. : Réserve ornithologique de Marolles-sur-Seine. Chroniques ornithologiques 2001 et 2002, p. 27

SENECAL D. : Actualités ornithologiques du sud seine-et-marnais et de ses proches environs : hiver 2000-2001, p. 8

☞ : Actualités ornithologiques du sud seine-et-marnais et de ses proches environs : printemps 2001, p. 13

- : Actualités ornithologiques du sud seine-et-marnais et de ses proches environs : automne 2001, p. 21

- : Actualités ornithologiques du sud seine-et-marnais et de ses proches environs : hiver 2001-2002, p. 66

- : Actualités ornithologiques du sud seine-et-marnais et de ses proches environs : printemps 2002, p. 71

☞ : Actualités ornithologiques du sud seine-et-marnais et de ses proches environs : automne 2002, p.79

SIBLET J. Ph. et BROUILLARD Y. : Premier cas de reproduction de la Gorgebleue à miroir (*Luscinia svecica cyanecula*) dans la Bassée, p.118

SIBLET J. Ph. : Réapparition du Râle des genêts (*Crex crex*) dans la Bassée Seine-et-Marnaise, p. 147

MAMMALOGIE

PARISOT Chr. : Nouvelles observations de la Barbastelle, *Barbastella barbastellus*, dans le sud seine-et-marnais et les environs, p. 37

ENTOMOLOGIE

BRUNEAU de MIRE Ph. : 150 ans de réserves biologiques à Fontainebleau : un bilan entomologique, p. 56

RETAIL du F. : Sur le Tigre du platane, p. 99

BOTANIQUE

BRUNEAU de MIRE Ph. : Un vétéran de nos forêts bien mal-aimé : l'If, p. 40

DOUX Y. : *Digitalis lanata* Ehrh. : peut-être une indésirable ? p. 150

NAWROT O. : Observation, en forêt de Fontainebleau, d'une laïche présumée disparue d'Ile-de-France : la Laïche à utricules lustrés, *Carex liparocarpos*, p. 85

- : Redécouverte, en forêt de Fontainebleau, de deux stations d'Ail jaune, *Allium flavum*, p. 91

- : Redécouverte en Bassée, d'une espèce à très forte valeur patrimoniale : le Sisymbre couché, *Sisymbrium supinum* L., p. 122

- : Découverte d'une nouvelle espèce pour la Seine-et-Marne : l'Herbe de Saint-Roch, *Pulicaria vulgaris* Gaertn, p. 126

BRYOLOGIE

ARLUISON M. : Le Rocher Cassepot : sortie bryologique du 23/1/01, p.100

Excursion commune Naturalistes Parisiens / ANVL dirigée par P. Fesolowicz et M. Arluison, le 29 mars 1998, p.108

ARCHEOLOGIE

DELAHAYE G. R. : Une embarcation monoxyle tirée du lit de la Seine entre Melun et Montereau, p. 45

- : Un bloc de grès excavé mis au jour à Vernou-La-Celle, p. 47

- : Carreaux médiévaux à décor de dromadaire provenant du château de Saint-Georges à Milly-la-Forêt, p.132

- : Le socle du trumeau de l'église de Donnemarie-en-Montois, p.138

PHILIPPE J. : Les agglomérations secondaires des Meldes et des Sénons septentrionaux, p. 152

HISTOIRE

DELAHAYE G. R. : Quand l'eau minérale de Merlange guérissait les parisiens, p.142

METEOROLOGIE

FLEUTER G. : Le temps à Fontainebleau : janvier – juin 2003, p. 93

— : Le temps à Fontainebleau : juillet – décembre 2003, p. 185

ANALYSES D'OUVRAGES

SIBLET J. Ph. : Les amphibiens de France, Belgique et Luxembourg, p. 2

— : Mammifères du monde. Inventaire des noms scientifiques, français et anglais, p. 3

— : Livre blanc sur la protection des forêts naturelles en France : forêts métropolitaines, p. 50

